



PREFECTURE DE LA DROME



Val de Drôme
Communauté de Communes



Drôme Aménagement Habitat
Office public de l'habitat



pôle emploi

CONTRAT DE VILLE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME

Coeur de Lorient

LORIENT SUR DROME

2015-2020

1^{ER} Juillet 2015

SOMMAIRE

I.	DIAGNOSTIC TERRITOIRAL.....	6
A.	Loriol sur Drôme en quelques chiffres.....	6
B.	Une analyse de la précarité à Loriol-sur-Drôme.....	12
C.	Quelles problématiques relevées par les acteurs et quelles réponses actuelles, quels objectifs ?	13
D.	Les enjeux d'éducation	15
E.	Le projet SERINGA.....	16
II.	LES OBJECTIFS THEMATIQUES	20
III –	Les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation du Contrat de ville	26
A.	Le pilotage et le suivi	26
B.	Evaluation	26
C.	La participation des habitants et le conseil citoyen	27
IV –	FICHES ACTIONS	28
-Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et soutenir les actions transgénérationnelles et interquartiers	29
-Favoriser l'implication de la population des quartiers prioritaires dans la vie locale et permettre l'accès à la culture	30
-Permettre la réussite éducative pour tous	31
-Lutter contre le non recours aux droits et aux services de droit commun	33
-Permettre l'accès à la culture pour tous	34
-Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, élaboration d'une démarche de contrat local de santé à l'échelle intercommunale	36
-Lutter contre les incivilités et les dégradations	37
-Promouvoir la citoyenneté et la prévention de la délinquance	38
-Agir pour requalifier le parc ancien dégradé	39
-Requalifier les espaces publics et les espaces partagés	40
-Consolider et achever l'aménagement de l'EcoQuartier Seringa, maillon entre la Maladière et le centre-ville	41
-Coordonner et animer le projet de renouvellement urbain de Loriol	42
-Soutenir et développer l'activité dans les quartiers prioritaires	43
-Lever les freins à l'emploi	44
-Soutenir l'insertion professionnelle	45
V –	ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	47
A-	La Région Rhône-Alpes	47
B-	La Caisse des Dépôts et Consignations	49
C-	La Caisse d'allocations familiales	50
D-	Le département de la Drôme.....	52
E-	Les bailleurs sociaux.....	54
VI –	SIGNATURES	55
Annexes	56
PERIMETRE QUARTIER PRIORITAIRE LORIOLE SUR DROME	56
Détail du bilan financier du CUCS	57
LES ATELIERS DU CONTRAT DE VILLE.....	60



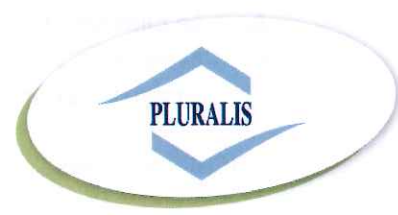
PREFECTURE DE LA DROME



Val de Drôme
Communauté de Communes



Drôme Aménagement Habitat
Office public de l'habitat



pôle emploi

CONTRAT DE VILLE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME

Coeur de Lorient

LORIENT SUR DROME

2015-2020

1^{ER} Juillet 2015

PREAMBULE

La commune de Loriol sur Drôme est engagée depuis 2007 dans un Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé avec l'Etat et la Région le 21 mars 2007 pour une durée de 3 ans, renouvelé par avenant signé le 17 février 2011 jusqu'au 31 décembre 2014.

Parallèlement, un Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a été créé en 2003 regroupant Livron, Loriol, Mirmande, Cliousclat et Grâne. Ce CISPD a mis en place différentes actions de prévention (chantiers éducatifs, aide à la parentalité).

Le CUCS 2007-2014 était centré sur le quartier de la Maladière. Une thématique unique d'intervention avait été retenue par les partenaires, au vu des priorités du quartier, celle de la prévention de la délinquance et du développement de la citoyenneté. Le programme d'action était défini ainsi :

- Mise en œuvre d'actions d'animations (chantiers éducatifs) en direction des jeunes les plus isolés pour lutter contre leur désœuvrement ;
- Soutien au renforcement du maillage associatif du quartier de la Maladière.

Synthèse des actions menées et des financements engagés : (cf. détail en annexe)

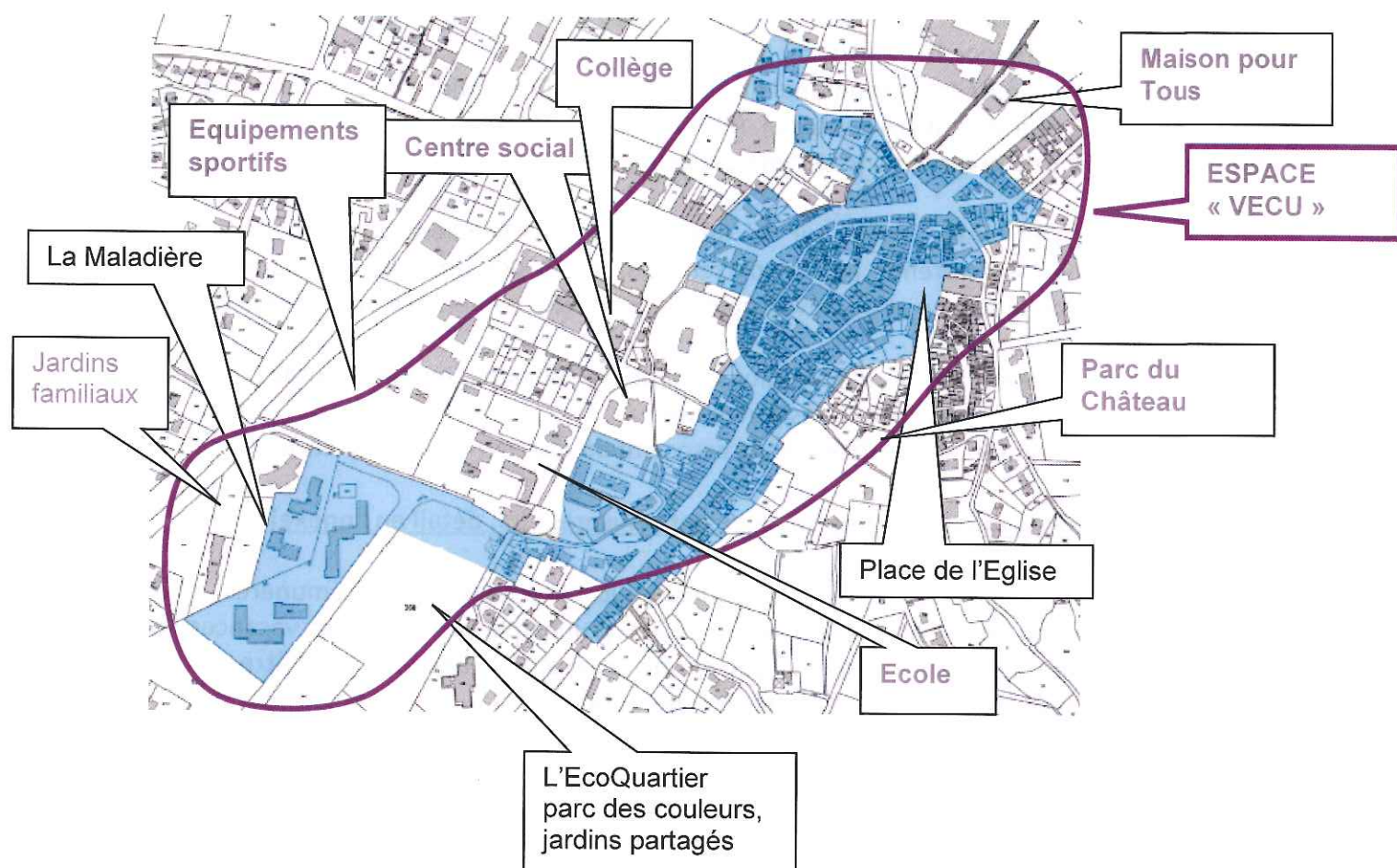
La commune a mené chaque année des chantiers éducatifs (chantiers non rémunérés, en échange d'activités de loisirs), ayant touché entre 150 et 200 jeunes par an durant les vacances scolaires. Parallèlement, des chantiers rémunérés ont permis à 10 à 15 jeunes par an d'être mis dans des conditions de travail et de bénéficier d'une rémunération.

Deux actions d'investissement ont été portées par la ville avec un financement de la Région : la réalisation d'un terrain multisport (programmation 2009) et le réaménagement de l'entrée des jardins familiaux (programmation 2014).

En termes de co-financement, l'ACSE a vu l'enveloppe attribuée à Loriol, de 5000 € au moment de la signature du contrat, fortement se réduire d'année en année, pour atteindre 1800 € en 2014 . Au total, ce sont 30 700 € qui ont été engagés par l'Etat, soit un peu plus de 3 800 € par an. La Région quant à elle a financé deux actions d'investissement sur la durée du contrat, avec une aide de 20 000 € en 2009 et 5 000 € en 2014. La commune de son côté a engagé au total près de 310 000 € dans ces actions, dont 41 000 € d'investissement.

En juillet 2014, les services de l'Etat ont réalisé une analyse fine des données sociodémographiques de la commune et ont proposé un élargissement du quartier prioritaire à l'ensemble du centre ancien. Cette nouvelle donnée statistique correspond tout à fait au ressenti des acteurs du territoire, témoins d'une paupérisation progressive du centre-ville.

Nouvelle géographie prioritaire : de la Maladière au centre-ville « le cœur de Lorient »



La population de ce quartier représente 1590 personnes ayant un revenu médian de 11 100 €

**À quoi correspond la notion de « quartier vécu » ?
Quelle est son utilité ?**

Le quartier « vécu » correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.). Il conduit à identifier les institutions auxquelles ils sont confrontés dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires. Ce périmètre, complexe à appréhender, car renvoyant, selon les politiques publiques considérées, à des modes d'action et des échelles différents, ne fera pas nécessairement l'objet d'une délimitation précise.

Alors que les avantages « automatiques » de la géographie prioritaire définis par voie législative ou réglementaire (exonérations et dérogations diverses) sont limités au seul quartier réglementaire, les politiques de droit commun et les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la politique de la ville pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier « vécu ».

Introduction

Trois enjeux très fortement liés entre eux sont assignés au Contrat de ville de Loriol

- 1) Utiliser le Contrat de Ville comme un moyen de renforcer l'agencement des compétences locales et de donner du sens à l'action**

- 2) Lier accompagnement social et amélioration du cadre de vie**

- 3) Réussir le maillage entre Centre Ancien/Seringa, et avec les quartiers environnants**

I. DIAGNOSTIC TERRITOIRAL

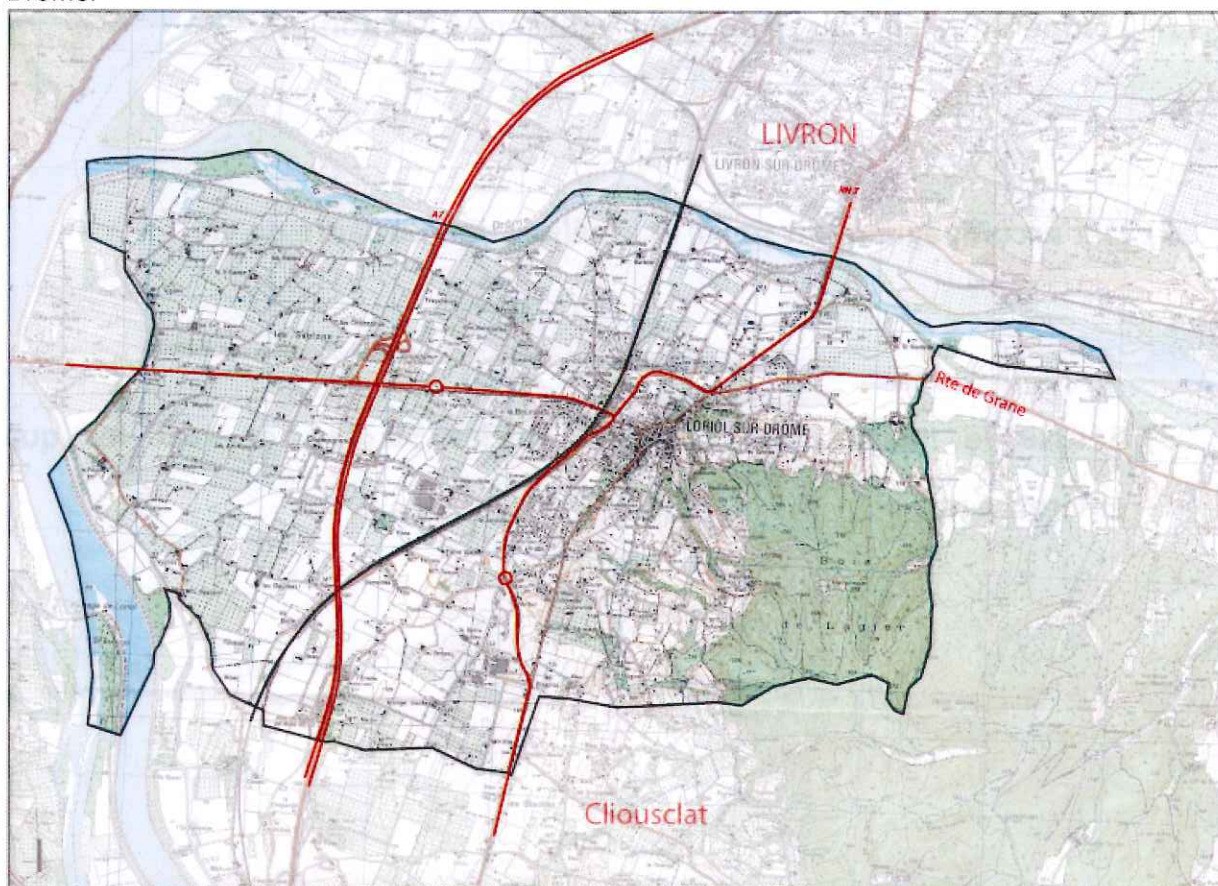
A. Loriol sur Drôme en quelques chiffres

Localisation géographique

La commune de Loriol-sur-Drôme est située dans la vallée du Rhône, à la confluence de la vallée de la Drôme, entre Valence au nord et Montélimar au sud.

Le territoire de la commune représente 2688 hectares.

Elle est chef-lieu d'un canton qui regroupe 8 communes, dont LIVRON, sise en face, en rive droite de la Drôme.



Portrait statistique du quartier

Ces données sont issues de la base de données CGET, mais aussi des données DAH concernant la Maladière, de l'INSEE pour les données du centre-ville. De plus, les partenaires ont contribué à alimenter ce diagnostic : la DDT, la Gendarmerie, la CAF. Enfin, une source qualitative importante a été utilisée : celle du rapport de la MRE qui en 2014, à la demande de la région Rhône-Alpes, a établi un rapport sur la pauvreté dans le périurbain en prenant Loriol comme exemple. A cette occasion, plusieurs entretiens avec des acteurs locaux ont été menés, qui nous ont servi de base pour faire un diagnostic qualitatif de la situation loriolaise.

Concernant les échelles de données dont nous disposons :

L'IRIS « Centre Est » défini par l'INSEE est constitué à 84.1% du périmètre prioritaire du centre-ville, nous avons donc utilisé ces données. Pour le secteur Maladière en revanche, nous avons utilisé les données DAH, le bailleur social du quartier (100 % des logements).

1/ Données démographiques

Variation de la population

Après une forte hausse entre 1975 et 1990, la commune compte selon l'INSEE 5980 habitants (population légale 2011) avec une variation annuelle de la population de +0,2 % entre 1999 et 2010. La population légale au 1^{er} janvier 2015 est de 6 106 habitants.

Structure par âge

La part des jeunes (moins de 29 ans) :

Loriol : 2099 personnes, soit 36 %

Centre Est : 1135 personnes, soit 36.7%

Maladière : 225 moins de 29 ans /468 personnes occupantes (48%)

Source : CGET, DAH (enquêtes OPS sur les occupants, Janvier 2012 avant les premiers déménagements)

Concernant les moins de 15 ans :

Loriol : 1133 personnes, soit 19.4% de la population

Centre Est : 586 personnes, soit 19 % de la population

Maladière : 139 personnes de moins de 15 ans /468 personnes occupantes (29.7%)

Source : CGET, DAH (enquêtes OPS sur les occupants, Janvier 2012, avant les premiers déménagements)

La part des plus de 75 ans :

Loriol : 516 personnes, soit 8.8 %

Centre Est : 269 personnes soit 8.7%

Maladière : 15 personnes de plus de 75 ans /468 personnes occupantes (3.2%)

Source : CGET, DAH (enquêtes OPS sur les occupants, Janvier 2012, avant les premiers déménagements)

Type de ménages

La part des familles monoparentales :

Loriol : 241 ménages, soit 10 %

Centre Est : 189 ménages, soit 13.6 %

Maladière : 24 ménages, soit 20%

Source : CGET, DAH

A noter : 70.5% des ménages allocataires de la CAF sont des familles monoparentales à Loriol.(source CAF)

La part des personnes isolées :

Loriol : 702 ménages, soit 29.3 %

Centre-ville : 498 ménages, soit 36.1 %

Maladière : 36 ménages, soit 29 %

Source : CGET, DAH

Conclusions : la Maladière est beaucoup plus jeune que le reste de la ville. La typologie des ménages est marquée par une plus forte part des familles monoparentales à la Maladière (le double que pour l'ensemble de la commune), et un poids plus important des personnes isolées en centre-ville.

2/ La situation par rapport à l'emploi

Habitants sans emploi

	Femme	Homme	moyenne
Commune	17.6%	13%	15.3%
Centre Est (=centre-ville)	20.5%	15.7%	18.1%
Maladière	NR		

Source : CGET, DAH (enquêtes OPS sur les occupants, Janvier 2012, avant les premiers déménagements)

Le taux de chômage est de 11.1% sur la communauté de communes et 12.3% sur le département. A noter que pour la Maladière, dans le diagnostic social et urbain réalisé préalablement au projet de renouvellement urbain (2012), on avait la répartition suivante : 46 % d'actif ayant un emploi, 19 % de chômeurs, 20 % de bénéficiaires d'aides sociales (RSA, allocations parents isolés...) et 15 % de retraités. Cela signifiait que 54 % des chefs de ménages ne travaillaient pas.

Jeunes sans emploi

	15-24 ans	Rappel moyenne
Commune	37%	15.3%
Centre Est (=centre-ville)	39%	18.1%
Maladière	NR	

Source : CGET, DAH (enquêtes OPS sur les occupants, Janvier 2012, avant les premiers déménagements)

Part des non diplômés

L'Analyse des Besoins Sociaux de la commune souligne que Lorient présente la particularité d'avoir une part de personnes très faiblement diplômées excédent de presque 10 points celle observée sur les autres territoires.

Part des non diplômés (max BEPC)

	Non diplômés	Rappel CCVD
Commune	44%	35%
Centre Est (=centre-ville)	46%	
Maladière	inconnu	

Source : ABS, DAH

Part des temps partiels par sexe

	Femmes	Hommes	TOTAL
Commune	39.1%	6.4%	21.2%
Centre Est (=centre-ville)	36.4%	6.2%	19.4%
Maladière			
Unité urbaine	39.2%	6.9%	21.9%

Source : CGET, DAH

Conclusions : un taux de chômage nettement plus élevé qu'ailleurs, en particulier dans le centre-ville. Les jeunes sont particulièrement touchés par ce chômage. La population de ces quartiers est caractérisée par sa faible qualification.

3/ Précarité et revenus

Taux de couverture par la CAF : 54 %, ce qui est supérieur à la moyenne départementale

Le rapport de la MRIE souligne le niveau très faible des revenus à Loriol :

Revenus

	Médiane des revenus nets par unité de consommation	Décile le plus faible
Département	18 801 €	6785 €
Métropole	19 218 €	6924 €
CCVD	18 226 €	8183 €
Commune	16 761 €	6 816 €
Centre Est (=centre-ville)	inconnu	
Maladière	10 907 €	
Cœur de Loriol	11 100 €	

Source : CGET, ABS issus des revenus fiscaux des ménages 2011

Pour la Maladière, en 2014, le projet de gestion de site réalisé par DAH notait que le revenu moyen d'un ménage dans cette résidence était de 10 130 € annuel, les nouveaux entrants étant plus fragiles avec en moyenne 9 433 €/an.

Lors du diagnostic urbain et social Maladière 2020, 18% des ménages déclaraient n'avoir aucun revenu, et 47 % des ménages avait un revenu annuel inférieur à 10 000 €.

Les données CAF relativisent ces données de précarité, peut-être en raison de la part MSA aujourd'hui non connue.

Conclusions : les populations du centre-ville et de la Maladière sont caractérisées par leur très faible niveau de revenu, nettement inférieurs aux moyennes communales et intercommunales

4/ Logement

Statuts d'occupation (en %)

	Propriétaires	Locataires du secteur privé	Locataire du secteur public	Locataire d'un logement meublé, d'une chambre d'hôtel	Hébergé à titre gratuit
CCVD	72	19	6	1	3
Commune	63	22	13	0	2
Centre Est (=centre-ville)	50	28	20	0	2
Maladière	0	0	100	0	?

Source : ABS issu de l'INSEE 2010 et traitement vizGet

30 % des maisons datent d'avant 1946 ; 12.6 % de locataires HLM. 32.2 % des logements sont chauffés uniquement avec des équipements électriques (risque de précarité énergétique). 59 logements (2.5% du parc) n'ont ni baignoire ni douche dans la salle de bain.

Données INSEE 2011

Les logements vacants (en %)

	En nombre	En %
Unité urbaine (Livron Loriol)	447	6.5%
Commune	190	7.2%
Centre Est (=centre-ville)	122	8.0%
Maladière (moyenne ces 10 dernières années)	22	12.8%

Source : INSEE 2010 et DAH diag social et urbain Maladière 2020

La vacance a été un problème important ces 10 dernières années à la Maladière, ce qui a abouti au programme de renouvellement urbain actuellement en cours de mise en œuvre. La vacance est aujourd'hui réduite. Cependant, le bailleur note un taux de rotation important (11%) et une demande en berne, plutôt le fait de personnes plus précaires que les locataires déjà en place.

On peut lire aussi que 64% des logements vacants de la commune sont situés dans l'iris centre est, et concerne donc prioritairement le centre-ville.

Surface habitable des logements

	Moins de 40 m ²	40 à 100 m ²	Plus de 100 m ²
CCVD	4%	52%	44%
Commune	6%	60%	34%
Centre Est (=centre-ville)	10%	64%	26%
Maladière	26% de T1-T2	62% de T3-T4	12% de T5

Source : ABS : INSEE RGP2010 traitement vizGet et DAH diag de gestion de site

Conclusions : la répartition des statuts d'occupation montre que les locataires sont plus massivement situés dans les quartiers prioritaires, avec des locataires du parc privé et public en centre-ville et la Maladière qui compte 100 % de locataire du parc public. La vacance et le parc potentiellement indigne sont des problèmes majeurs du secteur Cœur de Loriol.

5/ Données concernant la délinquance et la sécurité (source : Gendarmerie Nationale)

En dépit d'une délinquance "de type urbain" enregistrée relativement modérée, la zone prioritaire présente une problématique propre aux quartiers défavorisés, principalement sur les HLM La Maladière.

Dans ce quartier, les infractions constatées relèvent principalement du trouble du voisinage (occupation d'un hall d'immeuble, dégradations de biens publics ou privés en extérieur, incivilités routières et tapages) et d'une dynamique d'appropriation de l'espace public par une jeunesse désœuvrée. Un petit trafic de revente de stupéfiants en faibles quantités a en outre été démantelé au premier semestre 2015. Les militaires de Loriol perçoivent par ailleurs dans cet espace une tension latente et une peur des représailles qui perturbent le recueil de renseignements, voire de plaintes, auprès des habitants.

Concernant le centre-ville, la délinquance est plutôt faite de petits vols. Le stationnement d'individus oisifs et irrespectueux sur la voie publique, à pied ou en véhicule, contribue à l'alimentation d'un sentiment d'insécurité dans ce secteur.

Les faits et le climat constatés dans la zone prioritaire sont alimentés par deux facteurs favorisants principaux :

- la situation de précarité vécue par une partie des habitants pousse une fraction de ceux-ci vers la petite délinquance, notamment d'appropriation, commise dans, mais également hors du quartier ;
- le maintien sur place de délinquants originaires du quartier crée un phénomène d'inertie amplifié par la démographie du lieu (cf. point précédent).

La pauvreté relative de la population dans la zone prioritaire explique également une part proportionnellement plus élevée d'interventions à caractère social (différends familiaux notamment). Enfin, le type d'habitat rencontré dans cet espace favorise la présence d'étrangers en situation irrégulière.

B. Une analyse de la précarité à Loriol-sur-Drôme

En 2014, la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion Rhône-Alpes a mené une analyse sur les situations de pauvreté en territoire périurbain. Le territoire de Loriol, avec celui d'Ambérieu en Bugey et d'Andrézieux Bouthéron a été choisi pour réaliser une « focale territoriale ».

Cela a permis d'avoir une analyse fine, à partir de l'analyse des chiffres et de la rencontre des acteurs locaux, de la situation loriolaise et de ses enjeux.

Où se situe la pauvreté à Loriol ?

- Le centre ancien

Un centre-ville de plus en plus précaire en raison d'un habitat vétuste. Il compte environ 2 500 habitants (84% de l'IRIS Centre-Est), soit 43 % des habitants de la commune. De petits logements de qualité moyenne ont attiré des jeunes en situation précaire, mais aussi des familles monoparentales ou des personnes plus âgées. La mauvaise qualité thermique des logements engendre souvent une aggravation de cette précarité.

- Le quartier de la Maladière

Comptant 449 habitants en 2009 soit 8% de la population communale, c'est un quartier d'habitat social qui héberge une part importante des personnes en situation de précarité sur la commune. De plus ce quartier souffre d'une mauvaise réputation. Il semble être devenu un quartier transitoire, où les gens restent en attendant mieux (ce qui est la fonction d'un quartier d'habitat social).

A une autre échelle, la MRIE cite **les secteurs d'accueil des gens du voyage** : la commune de Loriol dispose d'une aire d'accueil pour les voyageurs (quartier Terre Glaise, 20 places) et d'un nouveau quartier d'habitat adapté pour les populations sédentarisées (Sainte Catherine, 6 logements adaptés). Selon les acteurs locaux, cette population peut être en situation de difficulté financière. Les acteurs devront être vigilants sur ces situations.

Quels publics sont particulièrement touchés ?

- **Les jeunes** en rupture scolaire, qui souffre d'un manque de mobilité dans une ville où l'emploi reste fragile. Certains jeunes souffrent d'un manque de soutien familial, de précarité lorsqu'ils ont moins de 25 ans et, pour certains, éprouvent solitude et déprime. Les acteurs notent une difficulté à mobiliser les jeunes sur des projets.
- **Les femmes seules** : les travailleurs sociaux évoquent l'augmentation des besoins d'accompagnement de jeunes parents, en particulier de jeunes mères sans conjoint, qui se retrouvent en difficultés financières.
- **Les retraités** : les travailleurs sociaux du CCAS évoquent les difficultés pour faire valoir les droits des anciens salariés agricoles, qui peuvent avoir des difficultés avec le français écrit.

C. Quelles problématiques relevées par les acteurs et quelles réponses actuelles, quels objectifs ?

PILIER COHESION SOCIALE (réussite éducative des enfants, politiques sociales pour les publics fragiles, enjeux de santé, lutte contre le non-recours aux droits et aux services, prévention de la délinquance, présence judiciaire de proximité)

- Les acteurs du territoire relèvent des difficultés de certaines population dans leur rôle de parents, soit en raison de leur fragilité sociale et financière, soit en raison des barrières de la langue, avec une population de primo-arrivants non négligeable, soit encore en raison de carence éducative.
 - ⇒ **Plusieurs acteurs proposent des actions d'accompagnement à la parentalité (petit déjeuner dans les écoles avec une intervenante extérieure, effort de l'association « Nouvelle génération » dans cette direction)**
 - ⇒ **Renforcer et coordonner les actions de soutien à la parentalité**

- La présence de populations pauvres. Il s'agit d'ouvriers agricoles retraités, de femmes seules avec enfants ayant peu de ressources, mais aussi, fréquemment évoquée, une arrivée directe de primo arrivant, peu fortunés, depuis des pays étrangers, du Maghreb ou de l'Espagne. La Gendarmerie note de son côté la présence de personnes en situation irrégulière, qui peuvent constituer un vivier de « clients » pour des propriétaires indécents en centre-ville.
 - ⇒ **Les acteurs locaux (CCAS, CMS, associations) disposent de plusieurs moyens d'action locale pour accompagner les plus précaires (épicerie sociale, autre...)**
 - ⇒ **Engagement de DAH sur un projet de gestion de site qui devrait permettre d'ajuster la politique d'attribution au quartier de la Maladière, les entrants étant aujourd'hui dans des situations plus précaires que les résidents,**
 - ⇒ **Développer l'accompagnement social des familles**

- La Maladière reste un quartier « à part », comme oublié, et stigmatisé. Par exemple il est difficile d'assurer une mixité des publics dans les actions d'animation ou dans les activités culturelles locales. Cela est particulièrement vrai pour les enfants (centre social, peu fréquenté par les enfants de la Maladière) et les jeunes (Espace Jeunes, encore étiqueté « Maladière » malgré une fréquentation 50 % hors Maladière), ou lors de la Fête des Bouviers.
 - ⇒ **Deux associations locales à soutenir et renforcer, les Jardiniers et « Nouvelle génération »,**
 - ⇒ **Une action d'investissements massifs (7.4 millions d'€ au total) pour amener plus de mixité et améliorer le lien au centre-ville avec le projet Seringa.**
 - ⇒ **Un nouveau club de football vient d'être créé, permettant une mixité des publics.**
 - ⇒ **Un projet d'animation Centre social/Espace Jeunes qui a un souci d'une plus grande mixité des publics**
 - ⇒ **Développer et soutenir les actions porteuses de mixité**

- Un sentiment d'insécurité et la prégnance des phénomènes d'incivilités, avec la persistance du squat des halls dans certains immeubles de la Maladière (KLM en particulier) qui inquiètent un certain nombre d'habitants (repérés lors du diagnostic social fait en amont de la réhabilitation de ces bâtiments et confirmé lors du diagnostic de gestion : le coût des incivilités représente 60% du budget d'entretien à la Maladière). Dans le centre-ville également, une enquête auprès des habitants en 2006 faisant ressortir ce sentiment d'insécurité (jeunes occupants l'espace publics, différents trafics). La Gendarmerie confirme ce climat de tension latente et de peurs des repréailles, même si le secteur de Loriol ne présente pas de forte délinquance.

- ⇒ *Recrutement d'agents de prévention spécialisée qui sont présents sur la commune,*
 - ⇒ *Action du CISPD avec des actions concertées entre les acteurs de la prévention et de la sécurité,*
 - ⇒ *Mise en place d'un réseau de vidéosurveillance.*
 - ⇒ **Renforcer les actions de prévention et de médiation**
- La précarité crée dans un certain nombre de cas un report des soins médicaux, qui entraîne des problèmes de santé. Les acteurs sociaux (CCAS) repèrent également plusieurs cas de problèmes importants vis-à-vis de l'alcool, pour des personnes de tous âges.
- ⇒ *L'association « vivre sans alcool » fait des permanences, mais elles sont peu fréquentées.*
 - ⇒ *Recensement en cours des actions santé (IREPS)*
 - ⇒ *Le développement d'un plateau médical par la commune*
 - ⇒ **Affiner la connaissance des problématiques de santé.**

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- La précarité énergétique et le logement indigne dans le centre-ville en particulier : les ¼ des personnes accueillies au centre médico-social sollicitent la structure à la suite de facture d'énergie. Le centre-ville est touché par la vacance et la dégradation de son parc.
 - ⇒ *Une action de long terme de la mairie de Loriol pour faire respecter le Règlement Sanitaire Départemental et la lutte contre les propriétaires indécents,*
 - ⇒ **Développer une action coercitive pour les îlots les plus durs restant à traiter**
- La faiblesse des animations en centre-ville, en particulier la disparition des commerces de proximité, qui permettaient de maintenir le lien social et de proposer une offre accessible même pour les personnes les moins mobiles. De même, certains acteurs évoquent le manque d'espaces récréatifs extérieurs (parc, chemin de balade...).
 - ⇒ *La commune et la CCVD cherchent à soutenir l'animation du centre-ville (investissement pour la maison des associations et pour le pôle médical, relance de l'association de commerçants, soutien pour les mises en accessibilité), les espaces publics sont requalifiés (place Hannibal, place du Cheval Docile),*
 - ⇒ **Une animation commerciale à soutenir et à développer, un réaménagement des espaces publics conviviaux à consolider (parc Gaillard, places du centre-ville)**
- La Maladière est un quartier peu qualifié, répulsif, peu demandé, avec une mauvaise réputation.
 - ⇒ *La commune et DAH se sont engagés sur un programme ambitieux de renouvellement urbain : démolition de 47 logements, réhabilitation énergétique, requalification des espaces publics et résidentialisation (voir page suivante)*
 - ⇒ **Développer l'accompagnement social du projet, la participation des habitants, l'appropriation des nouveaux aménagements**

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

- La fragilité de l'emploi local : Loriol dispose de deux principales branches d'activité : l'industrie (22.1% des emplois) avec des entreprises importantes, mais qui peinent à recruter localement (manque d'emploi disponibles, manque de qualification des candidats) et l'arboriculture, qui traditionnellement a été un grand pourvoyeur d'emplois saisonniers. Aujourd'hui, cet accueil s'est largement amoindri, les agriculteurs abandonnant les vergers.

- ⇒ *Un bon partenariat de la Mission Locale avec les entreprises du territoire, une bonne complémentarité avec l'action des éducateurs de prévention et les chantiers d'insertion.*
- ⇒ *Travailler sur la qualification des habitants en développant des actions de mise en adéquation entre l'offre de formation et les demandes des entreprises locales*
- ⇒ *Poursuivre et développer les actions à partir des entreprises locales qui recrutent pour former des demandeurs à leurs besoins,*
- La difficile mobilité pour les plus précaires, avec des institutions liées à l'insertion par l'économie située à Crest, alors que les principales dessertes en transport en commun sont Nord-Sud. Mais il existe également un frein psychologique à la mobilité, avec une forte volonté des jeunes de rester dans le secteur Livron-Loriol.
- ⇒ *Un service de location de mobylettes (5) et d'une voiture au CCAS (association mobilité 26-07)*
- ⇒ *Trouver des réponses face aux problématiques de mobilité, pour la recherche d'emploi mais aussi pour l'accès aux offres*

D. Les enjeux d'éducation

Education nationale : des moyens supplémentaires

L'école élémentaire JJ. Rousseau bénéficie depuis le rentrée 2014, et pour 3 ans, d'un maître supplémentaire (quotité 50 %) dans le cadre du dispositif « Plus de maître que de classe ».

Le Projet d'école de l'école maternelle Jean Jacques Rousseau

Il est construit autour de trois axes : prévention de la difficulté scolaire (différenciation pédagogique, personnalisation des parcours d'apprentissage) ; ouverture culturelle (rencontre avec des lieux de culture et des créateurs) ; renforcement des liens avec tous les partenaires de l'école maternelle (passerelle crèche/ école maternelle, accueil renforcé des nouveaux parents, dispositif d'aide à la parentalité...)

Le Projet d'école de l'école élémentaire Jean Jacques Rousseau

Il est construit autour de trois axes : lutte contre l'échec scolaire (différenciation pédagogique, personnalisation des parcours d'apprentissage, dispositif PDMQDC, aide au devoir avec une association locale...); parcours d'éducation artistique et culturelle (rencontre avec des lieux de culture et des créateurs), consolidation du lien école-famille (aide à la parentalité au sein de l'école, blog de l'école, Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) en présence des parents...)

Le Projet Educatif Territorial de la ville de Loriol

L'objectif principal est d'articuler autant que faire se peut le temps scolaire et le temps périscolaire en privilégiant les éléments de continuité et/ou de complémentarité avec les projets d'écoles. Les activités proposées se déclinent par thème : sport (initiation et découverte), culture (arts plastiques, médiathèque, théâtre, etc.). Elles devront s'articuler, à terme, avec les projets d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre sur le temps scolaire. La gratuité des TAP est conforme à l'un des objectifs du projet à savoir lutter contre les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Le Projet d'établissement du collège Daniel Faucher

Trois axes, dans le prolongement de l'école primaire : lutte contre l'échec scolaire (projets transdisciplinaires, adaptation des dispositifs d'aide et de soutien...); ouverture culturelle ; renforcement des liens école-famille (favoriser l'accueil des parents dans l'établissement). Un axe spécifique du collège : mettre en œuvre un véritable parcours de formation et d'orientation. Des perspectives de développement

du volet éducatif : partenariats avec les structures de proximité (EPI Lilo / Gendarmerie / éducateurs de prévention / CCVD / AIDER...) pour un travail sur le climat scolaire et la mise en place du parcours citoyen ; implication dans le contrat de ville, notamment à travers le pilier de la cohésion sociale (réussite éducative et prévention de la délinquance)

E. Le projet SERINGA

La Maladière : une longue histoire

Le secteur d'habitat social de la Maladière et ses relations avec le centre-ville a fait l'objet de nombreuses études, pratiquement depuis sa mise en service.

- En 1979, un "Plan de référence" réalisé par le SECAM expliquait que l'une des grandes orientations de l'urbanisme loriolais devait être de structurer les nouveaux quartiers, en particulier celui de la Maladière, de le raccrocher aux autres secteurs de la ville et d'en faire un véritable quartier autour d'un centre de vie permettant aux différentes populations de se rencontrer.

- En 1989, dans le cadre du contrat de quartier conclu avec la Région Rhône-Alpes, la commune travaille avec des architectes sur l'installation du centre social sur le site des Nougats, au nord de la Maladière. Les architectes font appel à des sociologues et anthropologues pour aider à comprendre les enjeux de cette implantation. Deux recherches sont ainsi menées :

- En mars 1990, un rapport de l'Atelier de Recherches Sociologiques et Anthropologique de l'université de Grenoble II concluait à "la cité absente" : les chercheurs insistaient sur le cloisonnement entre le "dortoir" des zones pavillonnaires et le village, et constataient dans un paragraphe cruellement intitulé "La Maladière ou les avatars coupables du développement séparé" au constat de la non intégration de la cité et de ses habitants dans la vie locale : absence de relation plutôt que haine ou rejet, les deux mondes se côtoient sans souvent se rencontrer, même si quelques "passeurs" sont identifiés : relations des femmes autour des enfants, le rôle pivot du centre social.

- En juillet 1990, une seconde recherche du même institut titrée plus positivement "La Maladière, ouverture spatiale, découverte sociale" s'appuie sur une observation fine des pratiques des habitants (les itinéraires dans la ville, les habitudes de vie, le rythme du quartier...) et une série d'entretiens qualitatifs qui permettent de mieux comprendre la vie du quartier. Ce travail permet de montrer que même si en surface il ne semble pas y avoir de relation entre "Loriot" et la "Maladière", en réalité, ces rapports existent avec une certaine densité : l'auteur prend exemple d'une soirée salle de la Colombe ou encore de la participation des habitants de la Maladière à un événement annuel traditionnel important pour les loriolais, la fête des Bouviers.

- Concernant la Maladière toujours, le CALD réalise pour le compte du bailleur une étude en 1995 préalable à la réhabilitation des logements. Cette étude, basée elle aussi sur des entretiens avec les habitants, montre particulièrement l'attachement des habitants à leur quartier, l'amélioration de la vie quotidienne et l'adhésion à des projets collectifs, comme celui des jardins familiaux ou encore l'émergence d'une association de jeunes.

De la Maladière au projet Seringa

Le quartier de la Maladière, construit dans les années 70 est caractérisé par une vacance préoccupante, un urbanisme en rupture avec le reste de la ville et un caractère très social de l'occupation. Le diagnostic établi en 2003 par l'ADIL est alarmant : presque 25 % des familles dont le chef est chômeur, 25 % de bénéficiaires de revenus sociaux, seulement 40 % d'actifs ayant un emploi, et plus de 50 % de personnes isolées et de familles monoparentales. Le nombre de ménages étrangers est stable autour de 20 à 25 % des ménages, mais cela suffit à stigmatiser encore plus ce quartier. Même si les logements sont spacieux et de bonne qualité, l'ensemble est très peu demandé. La vacance a généré pour DAH une perte d'exploitation entre 2000 et 2010 de plus de 2 millions d'euros.

En 2010, DAH décide d'engager un projet de rénovation urbaine pour cet ensemble. Un travail est alors mené avec la commune pour proposer un projet d'ensemble dans le prolongement du lotissement communal (création d'un EcoQuartier) vers le quartier d'habitat social de la Maladière. Le Plan Local d'Urbanisme est modifié pour intégrer une Orientation d'Aménagement sur l'ensemble du projet Seringa et un plan d'investissement est mis en place pour le développement de ce projet à horizon 2020.

Un travail collectif est mené afin de trouver une appellation pour cet ensemble (le lotissement communal des terrains Chavat et la Maladière rénovée) : ce sera le "projet Seringa" : "projet", parce que ce nom est appelé à disparaître, les habitants auront des adresses banalisées afin d'éviter la stigmatisation de l'appellation "Maladière", et "Seringa" car c'est un arbuste bien présent le long des cheminements du quartier, qui a été conçu comme un parc urbain. La mise en valeur d'une essence végétale était donc opportune.

Un véritable projet de renouvellement urbain

Les enjeux du projet

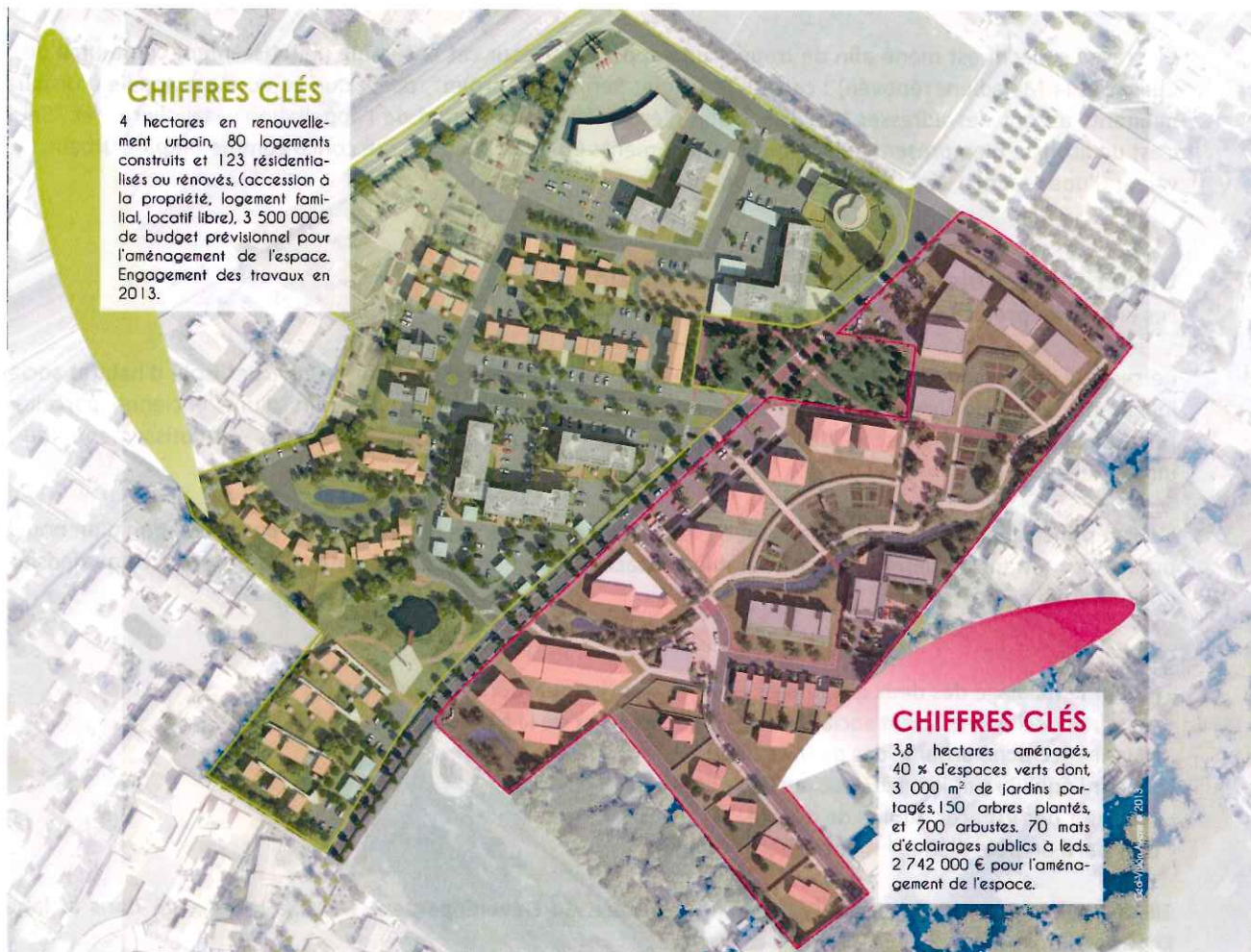
Ce secteur de la commune de Loriol-sur-Drôme était constitué d'une part par un quartier isolé d'habitat social de 170 logements, avec des vastes espaces vides entre les immeubles, et d'autre part d'une ancienne parcelle agricole retrouvée imbriquée dans le développement de la ville par poches successives de lotissements de maisons individuelles.

L'enjeu principal de cet aménagement est de rattacher ce quartier au reste de la ville par la création d'un nouveau tissu urbain permettant d'utiliser de façon durable l'espace urbain non encore aménagé en proposant une densité urbaine en continuité du centre-ville.

Les enjeux :

- réussir le maillage des deux ensembles entre et avec les quartiers environnants,
- réussir le décroisement social des logements sociaux de la Maladière,
- réussir l'accroche urbaine des quartiers Sud
- réussir l'équilibre et la mixité sociale de l'opération
- proposer des espaces publics de qualité
- tirer parti du pôle d'équipements publics (au nord),

18 décembre 2014 : projet labellisé par le Ministère du Développement Durable : « engagé dans la labellisation EcoQuartier »



CHIFFRES CLÉS

4 hectares en renouvellement urbain, 80 logements construits et 123 résidentiellisés ou rénovés, (accession à la propriété, logement familial, locatif libre), 3 500 000€ de budget prévisionnel pour l'aménagement de l'espace. Engagement des travaux en 2013.

CHIFFRES CLÉS

3,8 hectares aménagés, 40 % d'espaces verts dont 3 000 m² de jardins partagés, 150 arbres plantés, et 700 arbustes. 70 mâts d'éclairages publics à leds. 2 742 000 € pour l'aménagement de l'espace.

Secours Populaire Français 2013

Budget global du projet Seringa

	maître d'ouvrage	cout HT	Calendrier		
FONCIER					
achat des terrains	commune	611 679 €	2005	611 679 €	8%
ETUDES					
Etude programmation EO	commune	41 838 €	2006		
Etude AEU	commune	17 797 €	2006		
Etude CAUE	commune	1 130 €	2007		
Jury appel d'offre	commune	2 375 €	2007		
Etude chaufferie bois	commune	8 551 €	2007	71 692 €	1%
AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS					
Démolition hangar Chavat	commune	5 142 €	2007		
Aménagement Chavat lancement	commune	22 260 €	2007		
Aménagement Chavat tranche 1	commune	231 855 €	2009		
Aménagement des terrains tranche 2	commune	1 490 352 €	2010		
Aménagement des terrains tranche 3	commune	248 325 €	2011	2 004 597 €	EcoQuartier
Aménagement des terrains tranche 4	commune	5 971 €	2012	1 339 059 €	Maladière
Aménagement des terrains tranche 5	commune	692 €	2013		
Rue Victor Hugo tranche 1	commune	180 000 €	2013		
Rue Victor Hugo tranche 2	commune	180 000 €	2014		
Parc sud	commune	224 280 €	2014		
Place Nord (Colombe)	commune	40 500 €	2014		
Mai Alphonse Daudet	commune	237 947 €	2015		
Parc des Couleurs tranche2	commune	439 552 €	2016		
Reprises voiries existantes	commune	36 780 €	2016	3 343 656 €	45%
OPERATIONS LOGEMENTS					
Résidentialisation ilot6	DAH	694 050 €	2012		
Réhabilitation KLM	DAH	999 750 €	2013	+ 77500 € de la Région et 62 000 € de la CCVD	
Démolition bâtiment D	DAH	320 000 €	2015		
Démolition bâtiment IJ	DAH	432 000 €	2015		
Démolition garages	DAH	120 000 €	2015		
Résidentialisation ilot 3	DAH	831 500 €	2015	3 397 300 €	46%
		7 424 327 €			
	COMMUNE	4 027 027 €			
	DAH	3 397 300 €			
RECETTES					
PAE ET VENTE TERRAIN (prévisionnel)	commune	2 500 000 €			
SUBVENTION REGION (BIOVALLEE)	commune	336 257 €			
SUBVENTION CONSEIL GENERAL	commune	2 377 €			
SUBVENTION ADEME	commune	7568,75			
		2 846 202 €			

II. LES OBJECTIFS THEMATIQUES

Pilier 1 : COHESION SOCIALE

Objectif stratégique

Objectif opérationnel (fiche action)

Exemples d'actions

Soutenir les associations axées sur la rencontre et la mixité
Soutien aux initiatives des jardiniers dans le sens d'actions communes entre les associations et d'une plus grande ouverture sur la ville (ex : jardins thérapeutiques, partenariat avec les agriculteurs locaux, les écoles, Ehpad, foyer logement, micro-crèche...)

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et soutenir des actions transgénérationnelles et interquartiers

Accueil passerelle enfants/jeunes adultes

Développement d'activité pour les 13-14 ans afin de permettre une passerelle entre le secteur enfance et le secteur Jeunes

Développer le lien social et la mixité entre les populations

Déployer les outils existants (EPI) autour de nouveaux projets utilisant l'informatique et les nouvelles technologies de la communication comme support du développement de la vie de quartier et afin d'encourager leur utilisation par le public du quartier et réduire la fracture numérique

Espaces de débats et de partage

Favoriser les espaces associatifs ou institutionnels permettant les débats et le partage autour de projet : projet urbain, projets d'animation, projets de développement solidaire...

Favoriser l'implication dans la vie locale, la pratique du sport et permettre l'accès à la culture

Projets jeunes « engagement » : citoyenneté et culture

Mise en place d'actions avec les jeunes : poursuite du projet des fresques, participation à la fête des Bouviers et à la Fête de la Musique, mais aussi dispositif d'incitation pour l'engagement dans la vie locale afin de permettre une rencontre des publics

Objectif stratégique	Objectif opérationnel (fiche action)	Exemples d'actions
<p>Permettre la réussite éducative pour tous</p>	<p>Proposer des actions de soutien à la parentalité accessibles aux publics les plus en besoin d'accompagnement (accessible en terme d'horaires, de localisation, d'information...)</p>	<p>Soutien à la parentalité Proposer des actions de soutien à la parentalité accessibles aux publics les plus en besoin d'accompagnement (accessible en terme d'horaires, de localisation, d'information...)</p> <p>Outiller les parents pour l'accompagnement de leurs enfants Proposer des outils pour permettre aux parents de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants</p>
<p>Soutenir les publics les plus fragiles</p>	<p>Lutter contre le non recours aux droits et aux services de droits commun</p>	<p>Accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs Travail sur la tarification et l'aide aux dossiers pour les inscriptions des familles aux activités sportives et de loisirs, développement d'actions culturelles à destinations et avec les habitants du quartier, accompagnement à la mobilité</p> <p>Aide aux familles Travailler sur des pistes d'actions en direction des familles du type écrivain public afin d'accompagner les publics les plus éloignés des structures</p> <p>Alphabétisation Soutenir et renforcer les actions menées envers les publics maîtrisant mal notre langue</p>
<p>Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé</p>	<p>Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé</p>	<p>- Conduire un diagnostic local partagé sur la santé des habitants</p> <p>- Renforcer les initiatives de prévention dans le quartier prioritaire</p> <p>- Améliorer l'accès aux soins et aux parcours de soins</p>

Gestion de site optimisée

Mettre en place un dispositif réactif de réparation des dégradations et de coordination des acteurs, mettre en place les moyens adéquats pour assurer la qualité des nettoyages et des réparations

Lutter contre les incivilités et les dégradations

Vidéo protection

Mettre en place un réseau efficace de vidéo-protection en ciblant les points sensibles de la commune.

Prévention situationnelle

Associer le référent Sécurité de la Gendarmerie au projet de mise en valeur du centre-ville, et au Comité technique Seringa lors des phases de validation des aménagements

Favoriser la tranquillité publique

Chantiers éducatifs

Poursuivre et développer les chantiers de différents types, afin de permettre une première expérience d'emploi, de promouvoir un échange travail contre loisir ou d'offrir une seconde chance aux jeunes les plus en rupture

Promouvoir la citoyenneté et la prévention de la délinquance

Médiation

Renouveler et renforcer les actions de médiation entre les forces de l'ordre et les jeunes afin de faciliter les contacts, mais aussi entre les forces de l'ordre et la population

Prévention spécialisée

Conforter et pérenniser le service intercommunal de prévention spécialisée

Pilier 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Objectif stratégique

Objectif opérationnel (fiche action)

Exemples d'actions

Lutte contre l'habitat indigne

Activation des procédures partagées PM-CCAS-Urba et gendarmerie Nationale-Procureur en lien avec le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

Agir pour requalifier le parc ancien dégradé

Actions multi thèmes sur les îlots stratégiques

Lancement d'une mission 2015 de repérage et diagnostic pour mise en place des outils adaptés (par exemple une Opération de Restauration Immobilière) en partenariat avec l'ABF

Améliorer le cadre de vie et les conditions de logement des habitants

Espaces publics

Mettre en œuvre la requalification des espaces publics stratégiques en concertation avec les habitants : parc Gaillard, Place de l'Eglise, place Hannibal,

Requalifier les espaces publics et les espaces partagés

Les jardins

Aménager et valoriser les jardins familiaux et partagés qui font le lien entre la Maladière, le centre-ville et le reste de la ville

Recalibrer l'opération façade de la commune

Relancer l'opération pour être plus incitatifs sur les secteurs repérés comme stratégiques

Transformer la salle de la Colombe en « Maison Seringa »

Pour en faire un lieu public partagé au service des habitants

Pilier 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Objectif stratégique

Objectif opérationnel (fiche action)

Exemples d'actions

Renouvellement urbain du quartier

Mettre en oeuvre le projet Seringa en réalisant les objectifs de mixité et de développement durable qui ont été actés

Adapter la politique d'attribution

Mise en place d'une politique concertée d'attribution à la Maladière, et engager une lutte contre la sous-location

Animer le projet de renouvellement urbain (centre-ville et Seringa) et améliorer la gestion urbaine et sociale de proximité

Développer l'accompagnement social du projet, la participation des habitants, l'appropriation des nouveaux aménagements
Coordination et partenariat des acteurs intervenant dans le quartier

Pilier 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Objectif stratégique

Objectif opérationnel (fiche action)

Exemples d'actions

<p>Soutenir l'activité économique</p>	<p>Soutien et développement de l'activité dans les quartiers prioritaires, en particulier le commerce de proximité (en lien avec le renouvellement urbain)</p>	<p>Mise en valeur des commerces du centre-ville Repérer les commerces existants, ceux en phase de mutation et ceux disponibles. Faire un état des surfaces disponibles et des surfaces nécessaires Etablir un plan d'action foncière pour mettre sur le marché des surfaces en adéquation avec les besoins Soutien aux commerces existants Accompagner les commerces existants et soutenir les projets de valorisation ou de mises aux normes (accessibilité, façades, animation commerciale)</p>
<p>Renforcer l'employabilité</p>	<p>Lever les freins à l'emploi</p>	<p>Travailler sur la mobilité des publics Mettre le pied à l'étrier grâce aux chantiers rémunérés Proposer de nouveaux modes de garde Mettre en place une permanence à Loriol permettant un accompagnement rapproché des plus de 26 ans</p>
<p>Renforcer l'employabilité</p>	<p>Soutenir l'insertion professionnelle</p>	<p>Faciliter ou créer des passerelles entre les entreprises locales et les personnes en recherche d'emploi Accompagner les créateurs d'entreprises en favorisant l'émergence de projets de création d'entreprises dans les quartiers prioritaires Favoriser l'insertion au travers des emplois aidés et subventionnés (emplois d'avenir, services civiques, clauses d'insertion...)</p>

III – Les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation du Contrat de ville

A. Le pilotage et le suivi

Pilotage politique : **le Comité de Pilotage**

Composition : Maire de Loriol sur Drôme, Président de la CCVD, le Préfet ou son représentant, Président de la Région Rhône Alpes, Président du Département de la Drôme, Président de la Caisse d'Allocations Familiales, Directeur de Drôme Aménagement Habitat, Directeur de PLURALIS, Directeur de la Caisse des Dépôt et Consignation, Directeur de l'Agence Régionale de Santé, Directeur de Pôle Emploi, Président de la Mission Locale de la Vallée de la Drôme, élargi aux acteurs locaux en tant que de besoin (associations et partenaires)

Rôle : - Validation de la programmation annuelle
- Evaluation annuelle de la réalisation du contrat

Echéance: une réunion annuelle en début de chaque année afin de faire le bilan de l'année précédente et de valider la programmation de l'année

Suivi technique : **le Comité technique**

Composition : représentant de la Ville de Loriol, de l'Etat, de la Région, de la CCVD et de la CAF

Rôle : Préparation de la programmation des actions en amont du Comité de Pilotage

Echéance : une réunion en juin pour faire un état de l'avancée des actions, une réunion en fin d'année pour préparer la programmation de l'année suivante. D'autres réunions peuvent être programmées en tant que de besoin.

Mise en œuvre du contrat : **le groupe de suivi local**

Composition : Délégué du Préfet, Adjointe au Maire de Loriol en charge des solidarités, Adjointe au maire de Loriol en charge de l'Urbanisme, Vice-Président de la CCVD en charge de l'urbanisme et du Logement, Directeur du Renouvellement Urbain de DAH, Directrice du CCAS, Directeur de la Régie Socio-culturelle de Loriol, Responsable Urbanisme de Loriol

Rôle : - Suivi et accompagnement à l'élaboration des actions du contrat
- Mise en place et animation de groupes de travail thématiques
- Suivi financier et administratif du programme
- Secrétariat de l'ensemble du dispositif

Echéance : le groupe de suivi se réunit en tant que de besoin, en s'appuyant sur la réunion mensuelle du Comité Seringa (Mise en œuvre du projet de renouvellement urbain).

B. Evaluation

L'évaluation du contrat de ville de Loriol comporte deux objectifs :

- 1/ Evaluation des actions financées et de leur pertinence en fonction des objectifs définis dans le contrat
- 2/ Vérifier l'efficacité du contrat en observant l'évolution des indicateurs de précarité pointés dans le diagnostic.

Cette démarche s'appuiera sur :

- Les outils de suivi physico-financiers
- Les observatoires locaux, en particulier menés par la CCVD (observatoire Habitat)
- L'observatoire national des quartiers prioritaires
- Une évaluation subjective des partenaires du contrat à l'occasion des Comités de Pilotage

Il est proposé de prévoir une évaluation à mi-parcours (2017) des actions annuelles, et une évaluation en fin de contrat qui permettra de définir les objectifs de la poursuite, ou non, de la politique de la ville à Loriol.

C. La participation des habitants et le conseil citoyen

1 / Les enjeux :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 adopte le principe de co-construction de la Politique de la ville avec les habitants, les associations et les acteurs économiques en s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens.

En parallèle un grand nombre de familles monoparentales et de personnes isolées est enregistré sur le quartier prioritaire, il conviendra donc de renforcer l'offre d'actions collectives favorisant le lien social et la participation citoyenne.

La commune de Loriol comptant 6 000 habitants dont environ 1 600 résidant dans le quartier prioritaire (soit plus d'un quart de la population), l'enjeu de la réussite de la participation des habitants se situe à l'échelle communale. De plus, le quartier prioritaire est situé sur le centre-ville de Loriol, là où se situent tous les services publics et les commerces de proximité : ce qui s'y passe est l'affaire de tous les habitants de la commune. Il s'agit de créer les instances de rencontre et de dialogues des loriolais, quelles que soient leurs origines, leur ancienneté dans le tissu local, leur milieu social ou leur activité.

Le contrat de ville devra permettre d'amorcer ces nouveaux mode de gouvernance, de les tester, les expérimenter, pour qu'ensuite ils deviennent un mode de travail pour les institutions sur le territoire.

2/ Les objectifs :

Le contrat de ville doit permettre de modifier en profondeur et sur le long terme les modes de gouvernance avec pour objectifs :

- d'associer les habitants sur les projets de la ville et l'amélioration de leur cadre de vie,
- de soutenir l'élaboration et la mise en place concrète de projets en accompagnant les associations locales afin de les outiller pour qu'elles soient autonomes et forces de propositions
- de favoriser l'expression des habitants sans être leur porte-parole, en créant des espaces qu'ils puissent s'approprier, comme la Maison des Associations au centre-ville, ou la salle de la Colombe à la Maladière. Cette appropriation sera rendue possible par la présence de médiateur, comme les animateurs de la Régie, de la Médiathèque ou encore de l'EPI qui fait un travail de lien entre les générations.

3/ Composition du conseil citoyen :

Deux collèges de membres composeront le conseil citoyen :

- des représentants d'associations et d'acteurs de terrain exerçant une activité professionnelle ou non lucrative et ne présentant pas de lien direct avec l'un des acteurs institutionnels déjà représentés au sein des instances du contrat de ville,
- des habitants volontaires, tirés au sort.

3/ Le calendrier

2015 : la mise en place

- ⇒ Mise en place d'outils de concertation sur des projets précis (aménagement urbain)
- ⇒ Constitution d'un réseau par l'agent de développement
- ⇒ Fin 2015 : travail avec les habitants repérés pour la programmation 2016, intégration des habitants au Comité de Pilotage, après tirage au sort

Objectif 2016 : installation du Conseil Citoyen

IV - FICHES ACTIONS

Pilier : Cohésion sociale

FICHE CONTRAT DE VILLE

Intitulé de l'objectif stratégique : Développer le lien social et la mixité entre les populations

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et soutenir les actions transgénérationnelles et interquartiers

Rappel du contexte :

- Cloisonnement entre les différents quartiers de la ville, dans leur fonctionnement, dans l'implication dans la vie associative
- Difficulté pour mixer les populations dans les activités pour les jeunes et les enfants

Description :

Finalité : Renforcer et développer des espaces et/ou des moments de rencontres entre les populations de la Maladière, du centre-ville, et des autres quartiers de la ville.

Principaux points-clés : Prendre appui sur des lieux ou équipements attractifs pour favoriser la rencontre

Quel périmètre : Action présentant une mixité de publics habitants le quartier prioritaire et en dehors, avec des âges différents, permettant une représentation équilibrée des sexes

Résultats attendus :

Quels objectifs : Apprendre à se connaître pour mieux se comprendre

Quelques pistes d'action :

- Réflexion à engager pour l'élaboration d'un projet social qui permettait d'évoluer vers la création d'un centre social sur la commune de Loriol
- Mettre en place des actions permettant d'aller vers les publics les plus éloignés ou les plus en difficulté, et d'actions favorisant la citoyenneté de proximité
- Développer des actions des associations locales en faveur de la mixité, et des événements festifs ouverts à la population loriolaise
- Créer de passerelles entre les activités enfants et les activités « jeunes », en ciblant le public adolescent (13-14 ans)
- Développer des animations décentralisées de l'Espace Public Internet pour ouvrir ce lieu d'échange à un plus vaste public

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

- Mixité des lieux d'habitat, âge et sexe des publics touchés par l'action : prévoir un recueil de l'information sexuée dans les différents champs thématiques (éducation, emploi, culture, prévention de la délinquance, implication des femmes dans le tissu associatif)

Quels sont les principaux critères d'évaluation attendus ?

Développement des échanges entre les populations de la ville

Quel droit commun sur cet objectif ?

Les actions d'animation de la Régie socio-culturelle de Loriol

L'aide de la commune à la vie associative

Pour la Caf :

↳ Réflexion à engager pour l'élaboration d'un projet social qui permettait d'évoluer vers la création d'un centre social avec la possibilité d'un soutien technique et financier de la Caf (prestation de service « animation globale et coordination », prestation de service « animation collective familles », subventions d'investissement, subventions de fonctionnement).

Pilier : Cohésion sociale

FICHE CONTRAT DE VILLE

Intitulé de l'objectif stratégique : Développer le lien social et la mixité entre les populations

Favoriser l'implication de la population des quartiers prioritaires dans la vie locale et permettre l'accès à la culture

Rappel du contexte :

- Difficulté pour mobiliser les jeunes sur des projets, avec un sentiment partagé de lassitude et de démotivation
- Manque d'espace d'échange et de débat avec la population locale sur des projets d'animation, d'aménagement ou d'amélioration de la vie quotidienne des habitants

Description :

Finalité : Renforcer la mobilisation citoyenne sur les sujets de la vie locale ou de développement solidaire

Principaux points-clés : Donner les outils nécessaires pour permettre l'expression de tous, favoriser l'accès à tous à la culture

Quel périmètre : les jeunes peu mobilisés, les habitants du quartier prioritaire

Résultats attendus :

Quels objectifs : Ouvrir les instances de décision et de débats aux usagers de la ville

Quelques pistes d'action :

- Développer des actions incitant les jeunes à s'impliquer dans la vie locale, pour l'amélioration du cadre de vie (fresque), pour les fêtes communales (Bouvier, Fête de la Musique...) et/ou avec un dispositif incitatif (engagement citoyen contre avantage-loisirs ou aide)
- Labelliser un Point ressources d'accompagnement des projets de jeunes pour favoriser les initiatives des jeunes du territoire
- Faire progresser la part des jeunes du quartier bénéficiaires du service civique (objectif national de 25 %) en mobilisant les acteurs locaux et en améliorant les conditions de tutorat des jeunes concernés (suivi particulier, réflexion approfondie sur le projet d'avenir).
- Créer des espaces d'échanges et de débat autour des projets d'aménagement du centre-ville, du secteur Seringa, ou autour de projets d'animations, de développement solidaire, etc.

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Nombre de rencontres et de débats,

Nombre de jeunes issus du quartier prioritaire impliqués dans les associations locales, présence d'habitants du quartier prioritaire dans les institutions locales. Nombre de visites, sortie ou événement culturels ayant impliqués des habitants du quartier prioritaire

quel droit commun sur cet objectif ?

Actions de la Régie socio-culturelle

Pour la DDCS : renforcer l'engagement des jeunes dans le service civique

Pour la Caf :

Une priorité forte est donnée aux jeunes et au soutien aux initiatives de jeunes avec pour des leviers complémentaires :

↳ appel à projet jeunes coordonné Caf – DDCS

↳ accompagnement des Points d'accompagnement des projets de jeunes (subventions de fonctionnement « Points ressources d'accompagnement des projets de jeunes »)

↳ Fonds « public et territoire »¹ sur l'axe soutenir les projets élaborés par des adolescents et favoriser leur autonomie

¹ Le fonds « publics et territoires » comporte six axes d'intervention : l'accueil des enfants porteurs de handicap, l'accueil sur des horaires atypiques, les projets en faveur des adolescents, la prise en compte des problématiques territoriales des équipements et

Pilier : Cohésion sociale

FICHE CONTRAT DE VILLE

Intitulé de l'objectif stratégique : Soutenir les publics les plus fragiles

Permettre la réussite éducative pour tous

Rappel du contexte :

- De nombreux parents, surtout de jeunes parents, en difficultés dans leur rôle, repérés par les écoles, les structures d'accueil petite enfance mais aussi les services sociaux et les associations
- Des enfants en difficultés scolaires,
- Des familles fragiles, avec une présence importante de familles monoparentales dans le quartier prioritaire.

Description :

Finalité : Renforcer l'accompagnement des enfants et des parents qui en ont le plus besoin

Principaux points-clés : Repérer les difficultés et offrir un panel d'accompagnement adapté à la diversité des situations

Quel périmètre : les habitants du quartier prioritaire

Résultats attendus :

Quels objectifs : Amélioration de la réussite et du bien-être des enfants et des parents

Quelques pistes d'action :

- Proposer des actions de soutien à la parentalité accessibles aux publics les plus en besoin d'accompagnement : différents lieux, différents horaires, différents types d'accompagnement, afin de toucher le plus grand nombre (à inscrire dans le réseau départemental Parentalité Reaap)
- Outiller les parents pour l'accompagnement de leurs enfants, par exemple pour les élèves du collège : modalités d'accès aux outils informatiques, accompagnement par l'EPI, etc.
- Travailler à la mise en place de groupes dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (lien familles-école, ...)
- Renforcer les liens entre le projet éducatif de territoire (Pedt) et les projets d'école pour bien prendre en compte l'organisation des temps de vie de l'enfant
- Développement des pratiques artistiques et culturelles et mise en place de parcours de découverte multi-activités sportives

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Indicateurs de réussite scolaire, de mesure de l'absentéisme, de fréquentation des lieux d'accueil parents/enfants par des parents issus du quartier prioritaire

services d'accueil, la prise en compte des difficultés structurelles rencontrées par les établissements, l'accompagnement des démarches innovantes

quel droit commun sur cet objectif ?

Pause-café porté par le service Prévention

Projet lieu accueil parent enfants porté par la CCVD

L'école élémentaire JJ. Rousseau bénéficie depuis le rentrée 2014, et pour 3 ans, d'un maître supplémentaire (quotité 50 %) dans le cadre du dispositif « Plus de maître que de classe ».

Création d'un poste « Français Langue Etrangère » qui intervient dans les écoles primaires de Loriol.

Pour la Caf :

L'accompagnement à la parentalité est un axe prioritaire de la politique de la Caf. Accompagnement technique et financier d'actions diversifiées à la parentalité :

↳ subventions de fonctionnement "Actions parentalité », « lieux d'échanges entre parents et entre parents et professionnels », « parentalité et prévention précoce », « Familles – Ecole – Citoyenneté »...

↳ prestation de service « contrat local d'accompagnement à la scolarité »

↳ inscription dans le réseau départemental Parentalité Reaap animé par la Caf et l'Udaf

Soutien et l'accompagnement des services de la DDCS, ainsi que de la DSDEN et de la Caf aux projets d'activités périscolaires organisés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (PEDT)

Pilier : Cohésion sociale

FICHE CONTRAT DE VILLE

Intitulé de l'objectif stratégique : Soutenir les publics les plus fragiles

Lutter contre le non recours aux droits et aux services de droit commun

Rappel du contexte :

- Des difficultés pour certaines familles par rapport à l'écrit, repérées par les structures d'animation et les structures sociales

Description :

Finalité : Promouvoir une égalité d'accès aux droits et aux services

Principaux points-clés : Accompagner les personnes dans la gestion de situations administratives complexes en leur offrant un accompagnement personnalisé. Renforcer et expliciter la citoyenneté et la connaissance des institutions publiques locales et nationales

Quel périmètre : les habitants du quartier prioritaire

Résultats attendus :

Quels objectifs : Améliorer l'accompagnement des plus fragiles

Quelques pistes d'action :

- Renforcer l'accessibilité aux services : adapter les grilles de tarifications, par exemple dans les activités de loisirs, afin de permettre un accès au plus grand nombre
- Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive par l'instauration d'une politique volontariste destinée à réduire ces écarts
- Proposer un accompagnement par un écrivain public afin d'aider les personnes les plus handicapées par leur rapport à l'écrit
- Soutenir et développer les actions d'alphabétisation

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Baisse du nombre de non recours, participation à des actions de promotion de la santé

quel droit commun sur cet objectif ?

Accompagnement personnalisé du CCAS et du Département

Action d'alphabétisation par la Régie socio-culturelle

DDCS :

Soutien prioritaire aux projets des associations sportives impliquées au sein du quartier et/ou s'adressant au public du quartier prioritaire par le biais des subventions CNDS, utilisation des coupons sport.

Soutien aux actions d'apprentissage de la langue française et de prévention santé.

Dispositif de bourse pour l'aide à la préparation aux concours de la fonction publique

Pour la Caf :

- ↳ permanence administrative Caf permettant l'accès aux droits du public allocataire
- ↳ accueil sur rendez-vous par le travailleur social à des moments clé de changement de la vie des familles
- ↳ appui à la formation caf.fr (en particulier pour les écrivains publics).

Pilier : Cohésion sociale

FICHE CONTRAT DE VILLE

Volet culture

Intitulé de l'objectif stratégique : Réduire les inégalités entre le quartier prioritaire et le reste de la ville

Permettre l'accès à la culture pour tous

Rappel du contexte :

- Une dichotomie entre la population des quartiers et le reste de la ville, en particulier dans leurs pratiques et leur fréquentation des équipements ou des événements culturels de la commune et au-delà
- Un manque d'interconnaissance, une absence de relation entre les différentes populations qui composent la ville
- Une ville disposant d'un patrimoine architectural et urbain aujourd'hui trop souvent vécu comme une contrainte plutôt que comme un atout

Description :

- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants et en particulier des jeunes, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches co-construites entre des structures culturelles repérées et des structures éducatives ou sociales.

Cet objectif opérationnel est fondamentalement transversal à de nombreux objectifs du contrat de ville : la culture est un levier autant pour développer le lien social et la mixité entre les populations (par des actions culturelles intergénérationnelles favorisant l'implication des habitants), que pour soutenir les publics les plus fragiles (via la réussite éducative des jeunes, la lutte contre le non recours aux droits et la réduction des inégalités) ou encore l'amélioration du cadre de vie (par des actions facilitant l'appropriation du cadre de vie par les habitants, notamment autour de la ZPPAUP).

Finalité : Réduire les écarts entre les populations du quartier et le territoire en termes d'accès à la culture.

Principaux points-clés : médiation culturelle, rencontres avec des œuvres et des artistes

Quel périmètre : Les réflexions peuvent être engagées à l'échelle de la commune, de la communauté de communes avec de orientations ciblées sur le quartier prioritaire politique de la ville.

Résultats attendus :

Quels objectifs : Créer des espaces ou des moments de rencontre entre les populations de Loriol autour de la culture

Quelques pistes d'action :

- Soutien et accompagnements aux associations locales pour la mise en œuvre de projets culturels en faveurs de la mixité et des rencontres transgénérationnelles
- Favoriser les actions créatrices de lien social en partenariat entre les structures éducatives et sociales avec des structures culturelles financées par la DRAC.
- Soutenir l'engagement des jeunes et des familles dans le domaine culturel, notamment par le soutien et la qualification de la pratique artistique
- Mener une réflexion sur les tarifs et la médiation proposés par les équipements et manifestations culturels, pour permettre leur accès à tous
- Dans le cadre du réaménagement du centre-ville (éradication de l'habitat indigne tout en préservant les richesses patrimoniales), valoriser les espaces publics du centre ancien par des actions culturelles, artistiques et de médiation, en partenariat étroit avec l'ABF et plus largement la DRAC

- Créer des espaces de débats et de partage autour des aménagements urbains en utilisant la médiation culturelle pour faire émerger un projet partagé et fédérateur

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

- Mixité des populations participant aux actions, manifestations et événements culturels
- Nombre de partenariats avec des structures culturelles financées par le ministère de la culture et de la communication mis en place
- Diversité des publics accueillis dans les lieux et les équipements culturels de la ville et au-delà, dans les structures culturelles financées par le ministère de la culture et de la communication sur le territoire de Drôme-Ardèche

Quel droit commun sur cet objectif ?

DRAC Rhône-Alpes

Actions culturelles de la ville de Loriol

Pilier : Cohésion sociale

FICHE CONTRAT DE VILLE

Volet santé

Intitulé de l'objectif stratégique : Soutenir les publics les plus fragiles

Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, élaboration d'une démarche de contrat local de santé à l'échelle intercommunale

- réduire les phénomènes de renoncement aux soins, notamment de premier recours, et favoriser l'accès aux consultations médicales, notamment de spécialistes
- proposer une offre de bilans et d'exams de santé, et réduire les écarts des taux de dépistage des maladies chroniques
- améliorer la prise en compte par les habitants de leur propre santé

Description :

A partir d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants, il s'agit d'améliorer l'accès aux soins de premier recours et de renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers.

Finalité : Réduire les écarts de santé entre le QPV et le territoire.

Principaux points-clés : diagnostic/offres de soins/actions de prévention et promotion de la santé

Quel périmètre : Les réflexions peuvent être engagées à l'échelle de la commune, de la communauté de communes avec de orientations ciblées sur le quartier prioritaire politique de la ville.

Résultats attendus :

Quels objectifs : Réaliser un diagnostic local partagé sur la santé des habitants

Quelques pistes d'action :

- Conduire un diagnostic local partagé sur la santé des habitants à partir d'indicateurs en santé, mis à disposition par l'ARS , établis à l'échelle intercommunale, communale, et infra communale, intégrant le volet santé environnemental
- Renforcer les initiatives de prévention dans le quartier prioritaire afin de garantir aux populations du quartier prioritaire une offre de prévention adéquate en fonction des besoins de identifiés. Sont particulièrement visés la santé mentale, le dépistage (dans le cadre du plan cancer), vaccinations, bilans de santé, information en matière de vie sexuelle et de contraception, addictions et risques liés à l'habitat.
- Améliorer l'accès aux soins et aux parcours de soins : pour prendre en compte la difficulté des habitants les plus éloignés des dispositifs classiques de prévention (dépistage organisé...)

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?
participation à des actions de promotion de la santé

quel droit commun sur cet objectif ?

Développer l'efficacité des actions définies dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS), à destination des publics les plus fragiles.

Pilier : Cohésion sociale

FICHE CONTRAT DE VILLE

Intitulé de l'objectif stratégique : Favoriser la tranquillité publique

Lutter contre les incivilités et les dégradations

Rappel du contexte :

- 60 % du budget d'entretien du bailleur social est consacré aux réparations des dégradations à la Maladière, avec des situations très graves dans certains halls.
- En centre-ville, un sentiment souvent relayé d'insécurité, même si le secteur ne présente pas de forte délinquance.
- Une image négative de la Maladière et du centre-ville qui freine le développement d'opérations diversifiées d'habitat.

Description :

Finalité : Normaliser la situation du quartier prioritaire

Principaux points-clés : Objectiver les problèmes d'insécurité et traiter à la bonne échelle les problématiques : répression pour les situations les plus graves, prévention et information pour les autres

Quel périmètre : le quartier prioritaire

Résultats attendus :

Quels objectifs : Rendre attractif ce secteur qui est l'image même de Lorient

Quelques pistes d'action :

- Optimiser la gestion de site en mettant en place un dispositif réactif face aux dégradations
- Poursuivre le développement de la vidéo-protection des secteurs stratégiques
- Travailler avec les forces de l'ordre lors des projets d'aménagements de quartier et d'espaces publics dans ces mêmes secteurs stratégiques
- Elargir la réunion sécurité qui a lieu en Mairie chaque mois entre les forces de l'ordre et la Mairie, une fois par trimestre par exemple, aux parties prenantes, par exemple les bailleurs, mais aussi à voir avec d'autres acteurs en fonction des problématiques

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Baisse du nombre de dégradations, opinion favorable à mesurer par une enquête auprès de la population de toute la ville/du quartier, développement de nouveaux projets immobiliers dans le périmètre.

quel droit commun sur cet objectif ?

Coordination des acteurs de la sécurité

Coordination des services de la ville, de la CCVD et de DASH pour améliorer la gestion quotidienne du cadre de vie

Pilier : Cohésion sociale

FICHE CONTRAT DE VILLE

Intitulé de l'objectif stratégique : Favoriser la tranquillité publique

Promouvoir la citoyenneté et la prévention de la délinquance

Rappel du contexte :

- 60 % du budget d'entretien du bailleur social est consacré aux réparations des dégradations à la Maladière, avec des situations très graves dans certains halls.
- En centre-ville, un sentiment souvent relayé d'insécurité, même si le secteur ne présente pas de forte délinquance.
- Une image négative de la Maladière et du centre-ville qui freine le développement d'opérations diversifiées d'habitat.

Description :

Finalité : Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté

Principaux points-clés : Mettre en place des chantiers attractifs, qui soient l'occasion de développer une action citoyenne. Ces chantiers peuvent être une première expérience d'emploi, mais aussi promouvoir l'échange de travail contre loisir ou offrir une nouvelle chance pour les jeunes les plus en rupture.

Quel périmètre : les jeunes de la commune

Résultats attendus :

Quels objectifs : Faire des jeunes les ambassadeurs de la tranquillité publique

Quelques pistes d'action :

- Chantiers menés par la prévention spécialisée afin de proposer une première expérience d'emploi
- Chantiers éducatifs menés par la Régie socio-culturelles
- Actions à développer pour les jeunes les plus en rupture
- Action de médiation entre la population et les forces de l'ordre
- Renforcer et pérenniser le service de Prévention
- Actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Nombres de chantiers menés, origines géographiques des participants aux chantiers

quel droit commun sur cet objectif ?

Actions du service prévention de la délinquance. Les chantiers éducatifs de la Régie étaient auparavant financés par le CUCS

Dans le cadre du FIPD, les actions s'inscrivant dans le strict cadre des priorités de la stratégie nationale et départementale de la prévention de la délinquance sont soutenues.

La Gendarmerie dispose d'une intervenante sociale qui peut intervenir en fonction des faits auprès des auteurs ou des victimes.

La Gendarmerie dispose d'un référent scolaire qui fait des interventions au collège de Loriol.

Pilier : Cadre de vie et renouvellement urbain

FICHE CONTRAT DE VILLE

Intitulé de l'objectif stratégique : Améliorer le cadre de vie et les conditions de logement des habitants

Agir pour requalifier le parc ancien dégradé

Rappel du contexte :

- Les habitants du centre-ville sont touchés par la précarité énergétique et le logement indigne. Les $\frac{3}{4}$ des personnes accueillies au centre médico-social sollicitent la structure à la suite de factures d'énergie. Le centre-ville est touché par la dégradation et la vacance
- Dans le cadre de la lutte contre le logement indigne, la ville réalise une dizaine de visites par an relevant généralement d'infraction au règlement sanitaire départemental. Plusieurs propriétaires indécis possèdent un parc en mauvais état loué à des personnes fragiles.

Description :

Finalité : Requalifier le centre-ancien

Principaux points-clés Actions ciblées sur les ilots les plus fragiles et les plus stratégiques pour faire lever sur l'ensemble du parc par des opérations emblématiques

Quel périmètre : le quartier prioritaire

Résultats attendus :

Quels objectifs : Diversifier et améliorer l'habitat en centre-ville

Quelques pistes d'action :

- Coordination des procédures pour rendre plus efficace la lutte contre le logement indigne
- Mettre en place une action ciblée sur quelques ilots stratégiques afin de traiter les cas les plus lourds reprenant des problématiques de logement, de commerces et d'espaces publics. Selon la problématique, différents outils pourront être activés, par exemple un Opération de Restauration Immobilière (outil ANAH).
- Les constructions neuves d'accession à la propriété bénéficieront de la TVA réduite dans le périmètre du quartier prioritaire élargi à 300m.

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Baisse de la vacance en centre-ville, baisse des signalements d'infraction au Règlement Sanitaire Départemental, diversification de la typologie des logements (développement des propriétaires occupants, des grands logements...)

quel droit commun sur cet objectif ?

Action des services de la Mairie pour la lutte contre le logement indigne

Pôle départemental de lutte contre le logement indigne

Pilier : Cadre de vie et renouvellement urbain

FICHE CONTRAT DE VILLE

Intitulé de l'objectif stratégique : Améliorer le cadre de vie et les conditions de logement des habitants

Requalifier les espaces publics et les espaces partagés

Rappel du contexte :

- Le quartier prioritaire dans ses deux entités, Maladière et centre-ville, souffre d'une mauvaise image,
- Certains secteurs sont dégradés et peu attractifs
- De nombreux propriétaires n'investissent pas assez dans leurs immeubles en centre-ville

Description :

Finalité : Requalifier le centre-ancien

Principaux points-clés Actions ciblées sur les espaces publics les plus stratégiques pour faire levier sur l'ensemble du parc et pour redynamiser l'activité commerciale par des opérations emblématiques

Quel périmètre : investissement, quartier prioritaire.

Résultats attendus :

Quels objectifs : Diversifier et améliorer la qualité de vie en centre-ville

Quelques pistes d'action :

- Mettre en œuvre la requalification des espaces publics stratégiques : le parc Gaillard, la place de l'Eglise, la Place Hannibal...
- Transformer la salle de la Colombe en « Maison Seringa » pour en faire un lieu partagé
- Aménager et valoriser les jardins familiaux et partagés qui font le lien entre la Maladière, le centre-ville et les autres quartiers de la ville
- Recalibrer l'opération façade de la commune pour être plus incitatif sur les secteurs stratégiques
- Dans un périmètre plus large : aménager et valoriser les jardins familiaux et partagés qui font le lien entre la Maladière, le centre-ville et les autres quartiers de la ville

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Baisse de la vacance en centre-ville, baisse des signalements RSD, reprise des commerces

quel droit commun sur cet objectif ?

Actions des services de la Mairie pour l'aménagement des espaces publics

Opération façade

Accompagnement de la commune dans la lutte contre l'habitat dégradé

Pour la CAF : subvention de fonctionnement "partager et consommer autrement".

Pilier : Cadre de vie et renouvellement urbain

FICHE CONTRAT DE VILLE

Intitulé de l'objectif stratégique : Améliorer le cadre de vie et les conditions de logement des habitants

Consolider et achever l'aménagement de l'EcoQuartier Seringa, maillon entre la Maladière et le centre-ville

Rappel du contexte :

- Le quartier prioritaire dans ses deux entités, Maladière et centre-ville, souffre d'une mauvaise image,
- Certains secteurs sont dégradés et peu attractifs, avec des problèmes de vacance dans les parcs publics et privés,
- Une paupérisation qui s'accroît de la population du quartier prioritaire

Description :

Finalité : Réaménager le secteur au sud du centre-ville dans une démarche de développement durable

Principaux points-clés : Transformer ce secteur de la ville par une politique ambitieuse d'excellence dans l'aménagement et la qualité des constructions

Quel périmètre : investissement et fonctionnement, quartier prioritaire

Résultats attendus :

Quels objectifs : Créer un nouveau quartier attractif à l'échelle de la ville et du bassin d'habitat

Quelques pistes d'action :

- Poursuite du programme d'investissement mis en place par la commune et DAH pour requalifier les espaces publics (création de rue, création d'un parc public...), résidentialiser les immeubles pour créer des îlots attractifs, faire des réhabilitations qualitatives des immeubles conservés, reconstruire en mixité sur les îlots encore vierges
- Mettre en place une politique concertée d'attribution en cohérence avec les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale qui devront être adoptés par la conférence intercommunale du logement ; cette politique fera l'objet d'une convention qui sera annexée par avenant au présent contrat de ville.
- Engager une lutte contre la sous-location.
- Mise en œuvre opérationnelle de la labellisation EcoQuartier afin d'attirer les opérateurs privés pour investir sur le quartier
- Les constructions neuves d'accession à la propriété bénéficieront de la TVA réduite dans le périmètre QPV élargi à 300m sous certaines conditions.
- Les bailleurs sociaux sont exonérés d'une partie de leur TFPB pour leur patrimoine situé dans le périmètre QPV. En contrepartie, ils devront mettre en œuvre des actions contribuant à améliorer la qualité des services rendus aux locataires.

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Baisse de la vacance, reprise du marché immobilier sur le secteur, fréquentation des espaces publics créés.

Un bilan annuel des actions conduites par les bailleurs sera organisé dans le cadre des instances de suivi du contrat de ville.

Quel droit commun sur cet objectif ?

Actions des services de la Mairie pour l'aménagement des espaces publics

Programme de renouvellement urbain mené par DAH et la ville, accompagné par la CCVD et la Région

Projet d'aménagement urbain (projet Seringa) labellisé dans la démarche éco quartier par la ministre du logement (décembre 2014)

Pilier : Cadre de vie et renouvellement urbain

FICHE CONTRAT DE VILLE

Intitulé de l'objectif stratégique : Améliorer le cadre de vie et les conditions de logement des habitants

Coordonner et animer le projet de renouvellement urbain de Loriol

Rappel du contexte :

- Le quartier prioritaire dans ses deux entités, Maladière et centre-ville, souffre d'une mauvaise image,
- Certains secteurs sont dégradés et peu attractifs, avec des problèmes de vacance dans les parcs publics et privés,
- Une paupérisation qui s'accroît de la population du quartier prioritaire

Description :

Accompagner le réaménagement du secteur au sud du centre-ville et pérenniser les investissements

Principaux points-clés : Disposer d'une animation et d'une coordination par un acteur de terrain reconnu des habitants, formaliser les actions dans le cadre d'une convention GUSP

Quel périmètre : fonctionnement, quartier prioritaire

Résultats attendus :

Quels objectifs : permettre l'appropriation du projet par les habitants

Quelques pistes d'action :

- Créer un poste d'agent de développement qui sera en charge de dynamiser la vie associative et créer des espaces de dialogues entre les habitants et les institutions, d'accompagner les acteurs de la gestion urbaine de proximité et de mettre en place les indicateurs et le suivi de l'EcoQuartier Seringa
- Inscription dans une convention type GUSP proposée par l'Etat
- Les bailleurs sociaux seront exonérés d'une partie de leur TFPB pour leur patrimoine situé dans le périmètre QPV. En contrepartie, ils devront mettre en œuvre des actions contribuant à améliorer la qualité des services rendus aux locataires.

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Nombre d'actions mises en place, obtention du label EcoQuartier, amélioration de la gestion du quartier prioritaire (propreté et réparation)

Un bilan annuel des actions conduites par les bailleurs sera organisé dans le cadre des instances de suivi du contrat de ville.

Quel droit commun sur cet objectif ?

Actions des services de la Mairie pour l'aménagement et l'entretien des espaces publics

Programme de renouvellement urbain et de gestion de site renforcée mené par DAH et la commune

Pilier : Développement de l'activité économique et de l'emploi
FICHE CONTRAT DE VILLE

Intitulé de l'objectif stratégique : **Soutenir l'activité économique**

Soutenir et développer l'activité dans les quartiers prioritaires

Rappel du contexte :

- Les populations du quartier prioritaire souffrent d'un taux de chômage supérieur au reste de la ville
- Les commerces du centre-ville ont des difficultés à se maintenir
- Les besoins de la population correspondent, et avec le vieillissement, correspondront de plus en plus, à l'offre des commerces de proximité

Description :

Finalité : Maintenir la dynamique du centre-ville en soutien des actions sur l'habitat et les espaces publics

Principaux points-clés : Trouver les leviers pour aider et maintenir l'activité commerciale dans le quartier prioritaire

Quel périmètre : fonctionnement et investissement, quartier prioritaire

Résultats attendus :

Quels objectifs : **Rendre la ville plus attractive**

Quelques pistes d'action :

- Mise en valeur des commerces du centre-ville par la mise en place d'un plan d'action foncière pour mettre sur le marché, à partir d'un état des lieux des potentialités du centre-ville, les surfaces en adéquation avec les besoins
- Soutenir les commerces existants, en accompagnant les actions collectives (animation commerciale), en soutenant les projets de valorisation ou de mises aux normes (accessibilité, aide à la réfection des façades)

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Baisse de la vacance commerciale, reprise du marché immobilier sur le secteur, fréquentation des espaces publics

Quel droit commun sur cet objectif ?

Service développement économique de la CCVD

Opération façade et devanture commerciale de la commune

Pilier : Développement de l'activité économique et de l'emploi

FICHE CONTRAT DE VILLE

Intitulé de l'objectif stratégique : Renforcer l'employabilité

Lever les freins à l'emploi

Rappel du contexte :

- Les populations du quartier prioritaire souffrent d'un taux de chômage supérieur au reste de la ville
- Les jeunes et les seniors sont particulièrement touchés par le chômage

Description :

Finalité : Permettre à tous l'accès à l'emploi

Principaux points-clés : Identifier les freins à l'emploi (mobilité, absence de première expérience, garde d'enfant), et le besoin d'un accompagnement adapté

Quel périmètre : fonctionnement, public du quartier prioritaire

Résultats attendus :

Quels objectifs : Améliorer le taux d'emploi des populations du quartier prioritaire

Quelques pistes d'action :

- Permanence de la mission locale à Lorient et désignation d'un référent contrat de ville
- Trouver des solutions pour les problèmes de mobilités des publics (mise en place de permanences, développer les aides au déplacement, accompagner les permis de conduire...)
- Mettre le pied à l'étrier grâce aux chantiers rémunérés
- Conduire une réflexion sur les besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des problèmes d'employabilité ou à des situations de fragilité. Cela peut concerner en particulier les modes de garde des enfants sur des horaires atypiques.
- Une attention particulière doit être portée aux clauses d'insertion dans les marchés publics : aider la commune et la communauté de communes à identifier les marchés pouvant intégrer des clauses sociales qui favorisent l'accès des publics du quartier prioritaire de la ville à l'insertion par l'activité économique

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Augmentation quantitative et qualitative du nombre de personnes sans emploi accompagnées.

Quel droit commun sur cet objectif ?

- ✓ Actions d'accompagnement pour les publics des quartiers prioritaire de la ville par Pôle Emploi, Mission Locale et Cap Emploi :
- Mise en place en 2015 de l'accompagnement global lié à une convention Pôle Emploi/Conseil Départemental en lien avec les centres médicosociaux (CMS) pour suivre les personnes en grande difficulté notamment celles issues des quartiers prioritaire de la ville. 1 agent Pôle emploi reçoit les personnes dans les locaux du CMS de Lorient
- 2 agents à Pôle Emploi Crest spécialisés dans la relation avec les entreprises pour faciliter l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux contrats aidés, contrats en alternance
- En tant que de besoin les agents Pôle Emploi peuvent recevoir les demandeurs d'emploi dans le cadre d'un accompagnement renforcé.
- ✓ Plateforme mobilité 07/26
- ✓ Service développement économique de la CCVD en lien avec l'association IVDD (aide aux créateurs d'entreprises)
- ✓ Pour la Caf : Fonds « public et territoire »². sur l'axe adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité

² Le fonds « publics et territoires » comporte six axes d'intervention : l'accueil des enfants porteurs de handicap, l'accueil sur des horaires atypiques, les projets en faveur des adolescents, la prise en compte des problématiques territoriales des équipements et

Pilier : Développement de l'activité économique et de l'emploi

FICHE CONTRAT DE VILLE

Intitulé de l'objectif stratégique : Renforcer l'employabilité

Soutenir l'insertion professionnelle

Rappel du contexte :

- Les populations du quartier prioritaire souffrent d'un taux de chômage supérieur au reste de la ville
- Les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage
- Les énergies et les porteurs de projets sont mal repérés à Lorient
- Peu de cohérence entre un tissu économique local dynamique et des demandeurs d'emploi qui restent sans solution

Description :

Finalité : Permettre à tous la réussite professionnelle

Principaux points-clés : Trouver les leviers pour mettre en lien l'offre et la demande

Quel périmètre : fonctionnement, public du quartier prioritaire

Résultats attendus :

Quels objectifs : Améliorer le taux d'emploi des populations du quartier prioritaire

Quelques pistes d'action :

Renforcer les dispositifs de droit commun qui bénéficient particulièrement aux jeunes des quartiers prioritaires, avec la mise en place et le suivi d'objectifs quantitatifs de personnes ciblées :

- Garantie Jeunes : la Mission Locale s'organise pour entrer dans l'expérimentation le 1/01/2016. Les jeunes issus du quartier sont prioritaires.
- Parrainage : augmentation de la part des jeunes issus des quartiers. Une dizaine de jeunes issus du quartier pourrait bénéficier d'un cofinancement Politique de la Ville apporté par DRJSCS.
- Apprentissage : des contacts seront pris avec les CFA pour mettre en place des actions en faveur des jeunes du quartier. Accompagnement renforcé pour les plus en difficultés dont 40% devront être résidents du quartier « Cœur de Lorient »
- Civis : soutien de la mission locale aux jeunes issus du quartier « Cœur de Lorient » pour un objectif de 20%
- Contrat de professionnalisation : dans le cadre des nouvelles formules Contrat de Professionnalisation Nouvelle Carrière et Contrat de Professionnalisation Nouvelle Chance, une attention particulière sera apportée aux publics issus des quartiers prioritaires.
- Ecole de la 2^{ème} chance (E2C) : 35 % des jeunes entrant dans l'E2C de Valence doivent être issus des quartiers politique de la ville. Informer les jeunes de Lorient et favoriser leur entrée à l'E2C en levant les freins à la mobilité. La mission locale qui prescrit les entrées sera attentive aux orientations.
- GEIQ : s'appuyer sur le plan de développement des GEIQ prévu dans le cadre du plan « Nouvelles solutions face au chômage de longue durée » pour réserver des places pour les jeunes résidents dans les quartier politique de la ville.

services d'accueil, la prise en compte des difficultés structurelles rencontrées par les établissements, l'accompagnement des démarches innovantes

- Contrats Uniques d'Insertion
- Contrat aidés : CAE et CIE : l'objectif national QPV pour le 1^{er} semestre 2015 est de 13%. Effort ciblé sur le secteur marchand avec la mise en place du programme « starter » : CUI-CIE au bénéfice des jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion, notamment ceux des quartiers politique de la ville
Ces objectifs devront être pris en compte par Pôle Emploi, la Mission Locale et Cap Emploi qui prescrivent les mesures.
- Emplois d'avenir : l'objectif national QPV pour le 1^{er} semestre 2015 est de 30%.
- Faciliter ou créer des passerelles entre les entreprises locales et les personnes en recherche d'emploi. Nouvelle prestation de Pôle Emploi mise en place au 2^{ème} semestre 2015 : suivi particulier des demandeurs d'emploi longue durée résidants dans les quartiers prioritaires avec l'accompagnement d'un employeur et son nouveau salarié pour faciliter son intégration de l'embauche à la fin de la période d'essai.
- Accompagner les créateurs d'entreprises en favorisant l'émergence de projets portés par ou pour les habitants du quartier prioritaire. Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers.
- Face à l'absence d'offre d'insertion par l'activité économique sur Lorient, l'UT DIRECCTE incitera fortement les porteurs de projets IAE à s'installer dans le quartier prioritaire.
- Favoriser l'insertion professionnelle en mobilisant toutes les mesures de la Politique de l'Emploi au travers d'emplois aidés et subventionnés (contrats à durée déterminée d'insertion, CAE, CIE, EA, préparation opérationnelle à l'emploi, méthode de recrutement par simulation, actions de formation préalable au recrutement, formations individuelles ou collectives, mini stages, périodes de mise en situation professionnelle etc...)
- Aider la commune et la communauté de communes à identifier les marchés pouvant intégrer des clauses sociales qui favorisent l'accès des publics des quartiers prioritaire à l'insertion par l'activité économique.
- Veiller à l'égalité des chances et à la réduction des discriminations
- Création par l'AFPA d'un dispositif 2^{ème} chance intégrant une prestation hébergement/formation/appui social pour des jeunes en difficulté

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Augmentation des résidents des QPV dans les mesures en faveur de l'emploi

Quel droit commun sur cet objectif ?

Tous les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi, l'accompagnement des publics, les formations par Pôle Emploi, Mission Locale et Cap emploi :

Dans le contexte du plan entrepreneuriat régional, encourager les femmes à la création d'activité au moyen de deux actions particulières : le prix départemental « O féminin » et les interventions dans les établissements scolaires par l'association « 100 000 entrepreneurs » (BOP 137)

Mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes.

Service développement économique de la CCVD

IVDD

V – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

A- La Région Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, la politique de la ville s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :

- la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
- la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation
- la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération,
- la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie

La nécessité d'une vision à long terme

Aussi, le Contrat de plan Etat Région 2015-2020 réaffirme avec force l'engagement de Rhône-Alpes aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, pour agir en faveur d'un développement social et urbain intégré dans ses territoires. Il confirme sa participation aux contrats de ville et au nouveau programme de renouvellement urbain au service d'un même projet de territoire.

Cette participation se réalisera en mobilisant :

- ses politiques sectorielles en matière notamment de formation continue, de formation initiale, de vie lycéenne de développement économique, d'habitat, de jeunesse, et de numérique. L'intervention au titre de la politique de la ville sera complémentaire aux dispositifs contractuels existants en matière d'emploi, de formation et d'aménagement du territoire.
- des crédits spécifiques visant la cohésion sociale pour les territoires repérés les plus fragiles
- des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain qui seront fléchés sur les quartiers d'intérêt régional

La Région Rhône-Alpes est attentive à ce que les partenaires signataires mobilisent, coordonnent et adaptent leur droit commun au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, la Région s'engage à faire converger son intervention et celles de l'Europe, par la mobilisation de crédits du FEDER et du FSE.

Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté

En tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région entend veiller à équilibrer son intervention à destination des territoires repérés comme fragiles et de ceux où les jeunes sont le plus en difficulté. En complémentarité avec celui de l'Etat, la Région a choisi d'ajouter à l'indicateur de pauvreté ceux du taux de chômage et de la sortie précoce du système scolaire des jeunes sur le territoire. Plus de 300 zones de fragilités ont ainsi été repérées en Rhône-Alpes. La Région fera par conséquent valoir cette analyse, actualisable en fonction des données disponibles, au travers des 38 contrats de ville dont elle sera signataire.

Les projets à destination des habitants résidant dans ces zones de fragilité sont éligibles à l'AMI annuel, y compris en dehors des quartiers et des périmètres des contrats de ville.

Des interventions en matière de cohésion sociale renforcées autour de 3 leviers majeurs

La Région concentrera ses moyens sur 3 axes d'intervention en lien avec ses compétences premières :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Cette thématique concerne les projets qui visent à permettre à un jeune d'accéder à un parcours professionnel ou de formation. L'insertion sociale doit donc être prise en compte dans sa dimension systémique. Ainsi, les pratiques sociales et culturelles, la mobilité géographique, les relations avec la famille, la santé, la perception du monde du travail, sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent porter des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Région est engagée dans le déploiement du dispositif de Programme de Réussite éducative (PRE) en direction des jeunes au-delà de 16 ans.

- l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Il s'agit d'accompagner les actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines et environnementales, et à l'amélioration permanente des services rendus aux habitants. La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et la participation des habitants seront des critères déterminants pour l'octroi des financements régionaux.

- l'innovation sociale

Les projets d'innovation sociale visent à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers et en contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs recherchés dans la politique de la ville (amélioration du pouvoir d'achat, sociabilité favorisant l'insertion et la mixité sociale, contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement local durable...).

Pour accompagner l'innovation sociale et les démarches expérimentales, la Région souhaite notamment lancer chaque année un appel à manifestation d'intérêts.

La Région se réserve également la possibilité d'accompagner ponctuellement des actions de cohésion urbaine qui s'inscrivent dans les projets de territoire.

Chaque action prendra en compte des objectifs transversaux : développement durable, développement du pouvoir d'agir, objectifs communs avec l'Etat (lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femme/homme, jeunesse).

Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)

Au travers du NPRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) poursuit sa politique initiée en 2004 en priorisant son intervention en direction de 15 sites d'intérêt national en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 8 sites ont été signalés par l'Etat comme projets d'intérêt régionaux, et doivent élargir au volet régional du Contrat de Plan Etat Région (CPER). La Région Rhône-Alpes a proposé aux représentants de l'Etat une liste de sites pouvant compléter ce volet régional.

La Région participera ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt régional en leur réservant les crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain.

Des moyens dédiés à un engagement fort

145 M€ de crédits spécifiques seront mobilisés par Rhône-Alpes jusqu'en 2020 au titre de sa participation à la politique de cohésion sociale et urbaine :

106 M€ en faveur du volet régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

39 M€ au travers des Contrats de ville

auxquels s'ajoutent les crédits du droit commun et les fonds européens.

Enfin, la Région sera attentive à favoriser le développement et la mutualisation de l'ingénierie des territoires via la mobilisation des opérateurs et centres de ressources régionaux dédiés et la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires ayant peu de capacité en ingénierie ou entrants dans la géographie prioritaire.

B- La Caisse des Dépôts et Consignations

L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville du Val de Drôme.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);

- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

C- La Caisse d'allocations familiales

La Circulaire n°2015-003 du 4 février 2015 réaffirme l'engagement des Caf dans les futurs Contrats de ville. Il est rappelé que dans le champ de la Cog 2013 – 2017, les Caf déclineront les objectifs de leurs politiques sectorielles en lien avec la politique de la ville, qui constituera ainsi un levier en termes de gouvernance, de méthodologie et de moyens d'intervention, dans un cadre respectueux des prérogatives de chaque partenaire.

La Caf de la Drôme soutiendra les projets correspondant aux besoins identifiés dans le cadre des diagnostics de besoins préalables, sur ses priorités d'intervention, réaffirmées dans la Circulaire relative à la politique de la ville :

- ✓ **Réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants (dans un objectif de conciliation vie familiale, vie sociale, vie professionnelle) pour accompagner les projets innovants favorisant l'insertion sociale et professionnelle des familles (dispositif insertion, horaires atypiques), les passerelles entre les structures d'accueil des jeunes enfants, les écoles, les partenaires accompagnant les familles, l'accompagnement attentionné des familles et le développement et l'adaptation de l'offre d'accueil.**

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme dispose de plusieurs leviers d'action : appui technique par les conseillers en action sociale, appui financier par les aides à l'investissement, le fonds de rénovation des équipements existants, le fonds de rééquilibrage territorial pour les territoires identifiés comme prioritaires, l'accueil des enfants en situation de pauvreté dans les établissements d'accueil des jeunes enfants, la mobilisation du fonds public et territoire³.

³ Ce fonds « publics et territoires » comporte six axes d'intervention :

1. renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les établissements d'accueil des jeunes enfants et les accueils de loisirs sans hébergement afin de continuer à développer leur accueil effectif dans les structures de droit commun
2. adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité
3. soutenir les projets élaborés par des adolescents et favoriser leur autonomie
4. accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil pour contribuer à la structuration de l'offre sur les territoires
5. prendre en compte les difficultés structurelles rencontrées par des établissements
6. accompagner des démarches innovantes.

Sur ce point une attention particulière sera portée aux indicateurs de suivi ci-après :

- Nombre de places d'accueil collectif nouvellement créées dans les quartiers politique de la ville
- Nombre de places d'accueil collectif rénovées dans ces quartiers
- Nombre d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers politique de la Ville
- Nombre de lieux d'accueil enfants parents créés.

- ✓ **Réduction des inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité, par le développement d'actions favorisant le renforcement des liens familles - écoles, l'accompagnement des parents, valorisant les compétences et ressources des parents et renforçant leur place et leur rôle (développement de la couverture des besoins, diversité de l'offre proposée sur les quartiers prioritaires, lutte contre les discriminations, ...).**

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme accompagne techniquement (appui des conseillers en action sociale) et financièrement le développement d'actions diversifiées d'accompagnement à la parentalité (lieux d'échanges entre parents, entre parents et professionnels, conférences, actions parentalité, ludothèques, Contrat local d'accompagnement à la scolarité, ...) en particulier en lien avec des périodes importantes de la vie des familles, et dans des lieux qu'ils fréquentent, avec une attention particulière aux publics les plus en difficulté.

Des appels à projet parentalité thématiques sont également proposés pour soutenir l'émergence de nouveaux projets (« parentalité et prévention précoce », « familles – école – citoyenneté » et autres appels à projets à définir dans le cadre des travaux de la Commission départementale des services aux familles.

Ces actions d'accompagnement viennent en complément des offres de service de travail social proposées par la Caf sur ce champ et s'inscrivent dans le cadre du réseau départemental Parentalité – Reaap copiloté par la Caf, l'Etat et le Conseil départemental).

- ✓ **Structuration d'une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles par la promotion d'actions favorisant une offre jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles (développement de la qualité de l'accueil, dispositifs d'accompagnement de la prise de responsabilité et l'autonomisation des jeunes et des adolescents).**

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme attache une importance à l'organisation des temps de vie de l'enfant, par la promotion, en partenariat avec la DDCS de la formalisation de Projets éducatifs de territoire adaptés.

Elle accompagne techniquement et financièrement les collectivités locales pour la définition d'une politique jeunesse concertée et adaptée aux besoins du territoire, et accompagne le développement d'une offre d'accueil de qualité pour les enfants et les jeunes et de dispositifs pour accompagner la prise de responsabilité et d'autonomisation des jeunes et des adolescents (Prestation de service Accueil de loisirs et Accueils de jeunes, Aide spécifique Rythmes éducatifs, Points ressources d'accompagnement des projets de jeunes, Appel à projet « jeunes », fonds publics et territoires jeunesse, ...).

- ✓ **Accompagnement de la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances : vacances en famille, développement des relations parents – enfants, soutien au départ des enfants et des adolescents en vacances.**

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme développe une politique d'aides aux vacances volontariste et accompagne les familles, les enfants et les jeunes du territoire pour permettre un départ de l'enfant seul (séjours courts ou séjours de vacances, un départ en famille en autonomie, ou avec l'appui d'un opérateur conventionné qui propose un accompagnement socio-éducatif pour favoriser un premier départ en vacances en familles : dispositifs Vacaf Avf, Vacaf Avs (avec accompagnement social), Vacaf Aals et Ave (pour le départ de l'enfant seul), ...

- ✓ **Renforcement de la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale, en prenant appui sur les centres sociaux et espaces de vie sociale, par la promotion de projets favorisant la participation des habitants, le développement des liens sociaux, la mixité sociale, la citoyenneté de proximité, les liens intergénérationnels.**

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme soutient les projets des centres sociaux et espaces de vie sociale (agrément délivré par la Caf), et promeut le développement d'actions favorisant la citoyenneté de proximité.

De plus, elle accompagne les projets permettant d'aller vers les publics les plus éloignés ou les plus en difficulté ainsi que les actions avec une dimension citoyenne et intergénérationnelle dans une logique de « partager et consommer autrement ».

- ✓ **Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables, par le soutien, en complémentarité des rendez-vous des droits Caf, d'actions de proximité favorisant l'accès aux droits (par la facilitation numérique, administrative) et la lutte contre le non-recours aux droits.**

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme soutient des actions permettant d'accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique, des actions permettant l'accès aux droits par la simplification administrative ainsi que des actions ciblées sur le non-recours aux droits.

De plus, la Caf développe la mise en place de rendez-vous des droits sur les territoires en direction des allocataires qui en ont le plus besoins et poursuit le développement des offres de service de travail social à des moments clé de changement de la vie des familles.

La Caf de la Drôme mobilisera, dans les Contrats de Ville, l'ensemble des leviers de droit commun (fonds nationaux et fonds locaux) pour accompagner le développement des projets répondant aux besoins sur ses champs d'intervention prioritaires dans une logique de meilleure couverture des besoins et de rééquilibrage territorial.

D- Le département de la Drôme

Le Département de la Drôme contribuera à la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre de sa vocation à soutenir les solidarités humaines et les solidarités territoriales.

S'il n'apportera pas de financements spécifiques aux actions mises en œuvre dans le cadre des contrats de ville, les crédits de droit commun pourront naturellement être mobilisés en appui à ces actions, dès lors qu'elles s'inscriront en cohérence avec les objectifs départementaux et qu'elles seront validées par les instances départementales ad hoc (les commissions locales hébergement et habitat, les comités locaux d'information et de coordination-personnes âgées, etc...).

Egalement, il s'inscrira pleinement dans les dynamiques de partenariat institutionnel et local qui constituent l'un des facteurs importants de la réussite des contrats de ville. Ainsi, il participera aux instances de pilotage des contrats de ville et mobilisera ses services, notamment médico-sociaux, pour participer aux réflexions et actions relatives aux quartiers concernés.

Il contribuera également aux actions visant à favoriser la participation des habitants, et préconise de privilégier l'approche globale des situations individuelles en évitant la segmentation par politique ou par acteur.

Ainsi, les territoires de la politique de la ville doivent permettre de créer les conditions d'un partenariat opérationnel au service des usagers (selon le modèle de la coordination locale d'action sociale expérimentée en Drôme nord).

Axe cohésion sociale

Le Département s'impliquera particulièrement dans cet axe. En effet, ses compétences sociales visent clairement les personnes en risque ou en situation d'exclusion et ses actions en direction des publics fragiles sont très largement déployées dans les quartiers sensibles.

Sa politique culturelle et sa politique d'éducation en faveur des collégiens visent également à renforcer la cohésion sociale.

Dans le domaine médico-social, le Département s'est doté de plusieurs schémas et plans qui définissent les priorités de ses politiques médico-sociales :

- schéma enfance-famille-santé,
- schéma autonomie,
- plan départemental d'insertion,
- plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées,

Les priorités du Département de la Drôme sont les suivantes :

1. dans le domaine de l'inclusion sociale :

- soutenir l'accès aux droits et la citoyenneté
- prévenir et traiter les situations de précarité sociale et/ou financière
- lutter contre l'illettrisme
- prévenir l'entrée dans le RSA
- développer le bénévolat des bénéficiaires du RSA
- maintenir la participation des personnes âgées et handicapées à la vie sociale

2. dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse :

- favoriser l'épanouissement des jeunes enfants
- soutenir la parentalité, et particulièrement des mères isolées, des parents d'adolescents, des parents d'enfants en situation de handicap
- favoriser la socialisation et l'insertion de tous les jeunes
- soutenir l'éducation populaire
- favoriser l'information des jeunes sur tous les dispositifs les concernant
- prévenir l'inadaptation sociale des jeunes à partir de 11 ans

3. dans le domaine de la santé :

- accompagner les mères, notamment isolées ou rencontrant des difficultés sanitaires ou sociales
- lutter contre l'obésité infantile
- accompagner vers le soin des personnes rencontrant des difficultés sociales
- trouver en partenariat des solutions pour les personnes présentant des troubles psychiques
- prévenir et accompagner la dépendance
- participer à la lutte contre la désertification médicale

4. dans le domaine de l'éducation (des collégiens):

- promouvoir la réussite éducative
- prévenir le décrochage scolaire
- promouvoir la citoyenneté et le « vivre ensemble »

5. dans le domaine culturel et sportif :

- favoriser l'ouverture culturelle et sportive des collégiens
- favoriser les démarches d'insertion sociale et vers l'emploi par la culture et le sport

Axe cadre de vie et renouvellement urbain

Le Département pourra intervenir dans le cadre de ses politiques relatives au logement :

1. auprès des habitants :
 - lutte contre la précarité énergétique
 - actions d'auto-réhabilitation
 - aides à l'accès et au maintien dans le logement
2. auprès des bailleurs, par ses règlements d'aide à la pierre, notamment :
 - l'aide à l'adaptation de logements locatifs sociaux pour les personnes âgées ou handicapées
 - l'aide à la réhabilitation du parc locatif privé social (notamment par la participation au programme Habiter Mieux)
 - l'aide aux propriétaires occupants modestes à la réhabilitation de leurs logements insalubres.

Axe emploi et développement économique

Le Département s'investit tant dans le domaine de l'accès à l'emploi que dans celui du développement économique :

1. accès à l'emploi :
 - favoriser la découverte des métiers par les collégiens
 - soutenir les missions locales et les dispositifs qu'elles portent, comme la garantie jeunes
 - accompagner vers l'emploi les bénéficiaires du RSA et les personnes rencontrant des difficultés sociales (convention d'accompagnement global avec Pôle Emploi)
 - expérimenter des formules de parrainage (réseau « 100 chances 100 emplois »)
2. développement économique (directement ou grâce à son réseau de partenaires) :
 - aides à l'expertise pour la création, le maintien ou le développement d'activités
 - aides à la création de certaines entreprises ou certains commerces
 - prospection en vue de l'implantation d'entreprises
 - aide à la structuration de la filière silver économie
 - aide au développement d'emplois dans la filière du numérique

E- Les bailleurs sociaux

Les bailleurs sociaux mettront en œuvre des actions contribuant à améliorer la qualité des services rendus aux locataires. Ils transmettront tous les ans aux signataires du Contrat de Ville les justificatifs des actions entreprises, qui pourront concerner tant les espaces intérieurs qu'extérieurs. Ces mesures seront articulées avec les actions de gestion urbaine de proximité.

Ces différents éléments feront l'objet d'une convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB déclinée par chaque bailleur. Cette convention fixera les objectifs, le programme d'actions et les modalités de suivi annuel. Elle sera signée entre l'Etat, la commune, la CCVD et les organismes HLM. Un bilan annuel des actions conduites par les bailleurs sera organisé dans le cadre des instances de suivi du contrat de ville.

En contrepartie, les bailleurs sociaux seront exonérés d'une partie de leur TFPB pour leur patrimoine situé dans le périmètre du quartier prioritaire.

VI – SIGNATURES

Pour la Préfecture de la
Drôme



Didier LAUGA, Préfet

Pour la Communauté de
communes du Val de Drôme



Jean SERRET, Président

Pour la Ville de Loriol sur
Drôme



Claude AURIAS, Maire

Pour la Région Rhône Alpes

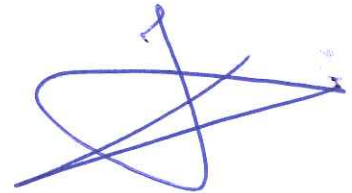


Jean-Jack QUEYRANNE,
Président

Pour le Conseil départemental
de la Drôme



Pour Drôme Aménagement
Habitat



Pour la Caisse des Dépôts et
Consignations

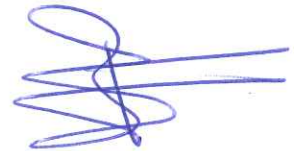


Pour Pôle Emploi



La Directrice Territoriale Déléguée
Pôle emploi Drôme
Muriel CUSSAT-LEVY

Pour Pluralis



Pour l'Agence Régionale de
Santé



Pour la Directrice Générale et par délégation
La Déléguée Départementale de la Drôme
Catherine PALLIES-MARECHAL

Pour la Caisse d'Allocations
Familiales



Brigitte MEYSSIN

Pour la Direction des Services
Départementaux de
l'Education Nationale



Viviane HENRY, Directrice
académique

Pour la Mission Locale de la
Vallée de la Drôme



Annexes

PERIMETRE QUARTIER PRIORITAIRE LORIOL SUR DROME

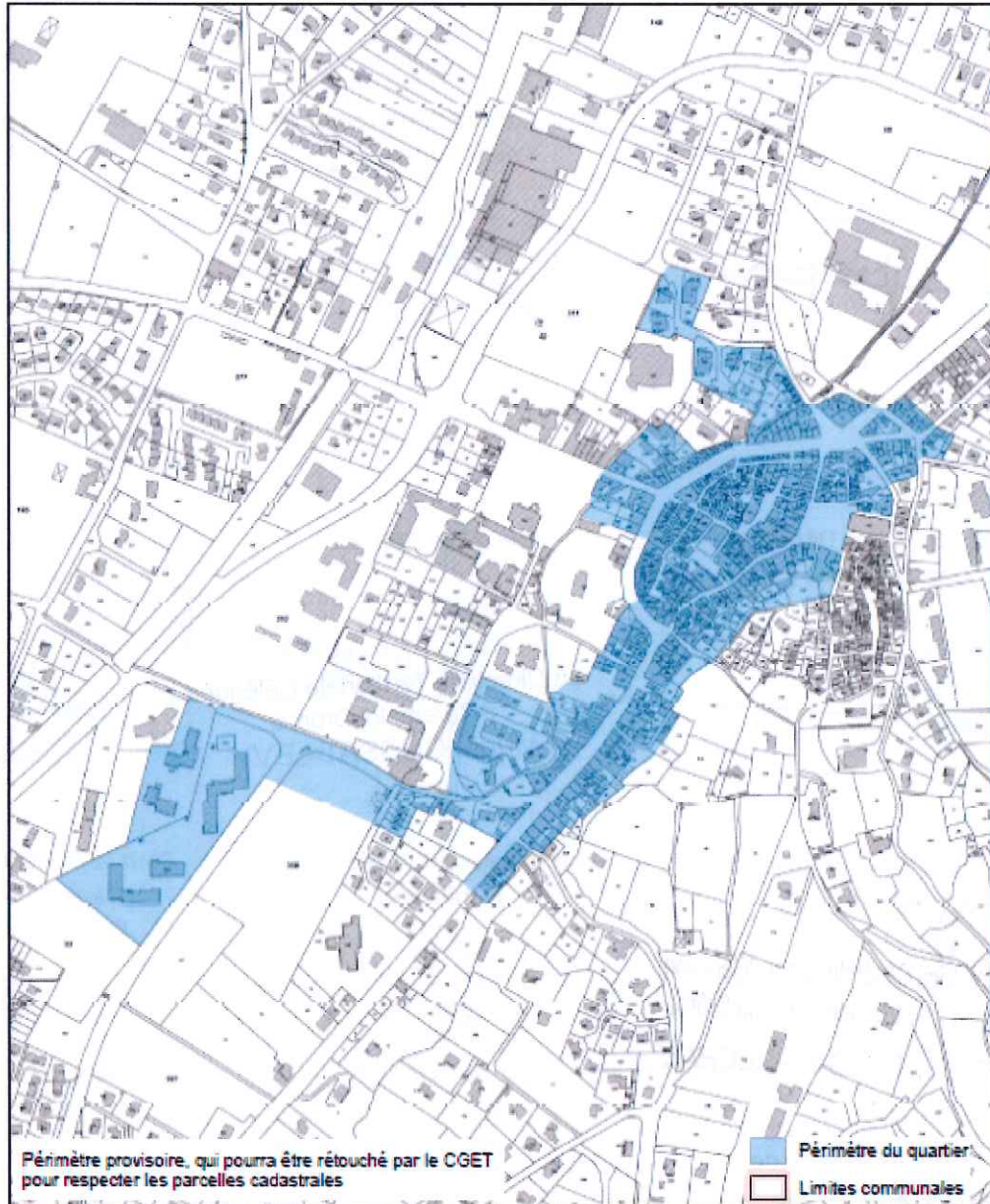


Département : Drôme

Commune : Loriol-sur-Drôme

CC du Val de Drôme

Quartier : Coeur de Loriol



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:5 670

Détail du bilan financier du CUCS

	Etat	Région	Commune	Ass. Vivre Ensemble	Syndicat Intercommunal Prév Délinquance	DAH	
2007							
Chantiers rémunérés (8 jeunes touchés) et Chantiers éducatifs (224 jeunes touchés)	4 000 €	- €	3 882 €				
Tournoi de football	300 €	- €	1 005 €				
TOTAL	4 300 €	- €	4 887 €	- €	- €	- €	9 187 €
	47%	0%	53%	0%	0%	0%	
2008							
Chantiers rémunérés (9 jeunes touchés)	2 000 €	- €	5 273 €				
Chantiers éducatifs (199 jeunes touchés)	3 000 €	- €	14 364 €				
Activité futsal			3 000 €				
Tournoi de foot			1 200 €				
Activité diverses			15 000 €				
TOTAL	5 000 €	- €	38 837 €	- €	- €	- €	43 837 €
	11%	0%	89%	0%	0%	0%	
2009							
Chantiers rémunérés (11 jeunes touchés)	2 000 €	- €	6 391 €				
Chantiers éducatifs (41 jeunes touchés)	3 000 €		13 160 €				
Création d'un terrain multisports	- €	20 000 €	35 000 €				
Activité futsal			3 000 €				
Tournoi de foot			1 200 €				
Activité diverses			15 000 €				
TOTAL	5 000 €	20 000 €	73 751 €	- €	- €	- €	98 751 €
	5%	20%	75%	0%	0%	0%	
2010							
Chantiers rémunérés (7 jeunes touchés)	2 200 €	- €	6 488 €				
Chantiers éducatifs (80 jeunes touchés)	3 300 €		16 700 €				
Activité futsal			3 000 €				
Tournoi de foot			1 700 €				
Activité diverses			15 000 €				
TOTAL	5 500 €	- €	42 888 €	- €	- €	- €	48 388 €
	11%	0%	89%	0%	0%	0%	
2011							

	Etat	Région	Commune	Ass. Vivre Ensemble	Syndicat Intercommunal Prév Délinquance	DAH	
Chantiers rémunérés (15 jeunes touchés)	2 000 €	- €	6 510 €				
Chantiers éducatifs (144 jeunes touchés)	1 850 €		6 870 €				
Activité futsal			5 600 €				
Tournoi de futsal			1 000 €				
Tournoi de foot				1 200 €			
Activité diverses			15 000 €				
Tournois sportif terrain multisports			900 €				
Tutorat			1 000 €				
TOTAL	3 850 €	- €	36 880 €	1 200 €	- €	- €	41 930 €
	9%	0%	88%	3%	0%	0%	
2012							
Chantiers rémunérés (17 jeunes touchés)	1 228 €		8 526 €				
Chantiers éducatifs (139 jeunes touchés)	1 850 €		8 465 €				
Activité futsal			5 600 €				
Tournoi de futsal			1 000 €				
Tournoi de foot				1 200 €			
Activité diverses			15 000 €				
Tournois sportif terrain multisports			900 €				
Tutorat			1 000 €				
TOTAL	3 078 €	- €	40 491 €	1 200 €	- €	- €	44 769 €
	7%	0%	90%	3%	0%	0%	
2013							
Chantiers éducatifs (24 jeunes touchés), portage CISPD	1 360 €	- €	6 510 €		5 440 €		
Activités pour les jeunes 16-25 ans (12 jeunes touchés)	835 €		7 765 €				
Activité futsal			5 600 €				
Tournoi de futsal			1 000 €				
Tournoi de foot				1 200 €			
Activité diverses			15 000 €				
Tournois sportif terrain multisports			900 €				
Tutorat			1 000 €				
Aide à la parentalité (petit déjeuner écoles)			420 €				
TOTAL	2 195 €	- €	38 195 €	1 200 €	5 440 €	- €	47 030 €
	5%	0%	81%	3%	12%	0%	

	Etat	Région	Commune	Ass. Vivre Ensemble	Syndicat Intercommunal Prévention Délinquance	DAH	
2014							
Aménagement de l'entrée des jardins familiaux à la Maladière (portage DAH)		5 000 €	6 000 €			1 000 €	
Accompagnement et structuration des associations de jardiniers	1 800 €		4 300 €				
Chantiers éducatifs							
Chantiers rémunérés							
Activité futsal			5 600 €				
Tournoi de futsal			1 000 €				
Tournoi de foot				1 200 €			
Activité diverses			15 000 €				
Tournois sportif terrain multisports			900 €				
Tutorat			1 000 €				
Aide à la parentalité (petit déjeuner écoles)			420 €				
TOTAL	1 800 €	€ -	27 800 €	1 200 €	- €	€ -	30 800 €
	6%	0%	90%	4%	0%	0%	

LES ATELIERS DU CONTRAT DE VILLE

OBJET	Relevé de décisions
DESTINATAIRES	Membres de l'Atelier
SUJET	CONTRAT DE VILLE Atelier cohésion sociale et réussite éducative – le 2 février 2015

Présents :

Lakhdar BRAHIMI	DDCS Pôle Politique de la ville
Elodie BOYER	Service Prévention Spécialisée
Sylvie REYNAUD	Régie socioculturelle
Olivier VENET	Régie socioculturelle
Delphine LUQUET	CMS Loriol – Conseil général
Michèle POLLIOTTI	Secours Catholique
Cécile BOURDEL	Directrice du CCAS de Loriol
Béatrice LOMBARD	CAF Drôme
Norzed REBAHI	Régie - Espace Jeunes
James GUERIN	Délégué Etat Préfecture de la Drôme
Camille PEREZ	Service urbanisme Loriol
Yvette DILLE	Adjointe au Maire de Loriol - Solidarité
Hanna FAURIEL	Adjointe au Maire de Loriol – Régie
Isabelle JAUBERT	Conseillère Municipale déléguée à la Prévention
Arnaud LOCATELLI	Mairie de Loriol (suivi CISPD)
Anne COURTIER	Mission Locale Livron-Loriol
Joseph SAFADI	C. de communes du Val de Drôme
Delphine VILLECHAISE	Collège de Loriol
Marie Pierre MICHEL	Conseillère Municipale CCAS/Mission Locale

Points abordés

LES ACTIVITE DE LA REGIE SOCIO-CULTURELLE

Constats :

Olivier Venet présente la structuration de la Régie suivant les tranches d'âge : 3-6 ans, 6-12 ans et 13-17 ans. L'équipe et les élus ont constaté un cloisonnement au niveau des 13-14 ans, qui est un âge charnière : charnière en termes de mixité, charnière en termes d'activité et d'attente, charnière aussi en termes de tarifs, avec des tarifs plus élevés sur les activités enfants que sur les activités jeunes. L'équipe propose donc de créer un accueil nouveau spécifique sur cette tranche d'âge pendant les vacances, avec un tarif en « escalier » entre le tarif enfant et le tarif jeunes modulable suivant le quotient familial.

Le centre de Loisirs accueille principalement des moins de 12 ans, avec une offre qualitative, relativement chère (13€/jour, 8€ avec les bons vacances).

L'Espace Jeunes reste associé avec la Maladière, alors que la moitié du public vient d'autres quartiers. Ce lien provient de l'histoire de la création de l'Espace Jeunes, même s'il ne correspond plus au fonctionnement actuel. Du coup, la question se pose sur le travail avec les petits frères de ceux qui fréquentent l'espace jeunes, les moins de 12 ans.

La Régie peut sortir les listes d'adresses des jeunes qui fréquentent les activités, cela permettraient d'avoir une vision objective du taux de pénétration de l'offre par quartier.

⇒ **Proposition d'un accueil spécifique pour les 13-14 ans afin de créer une passerelle entre les âges, entre les structures, entre les publics**

Les participants soulèvent la difficulté de certaines familles :

- Pour remplir les dossiers administratifs, pourtant simplifiés, demandés pour s'inscrire aux activités
- De plus en plus de familles ne partent plus en vacance l'été. Le Secours Catholique par exemple a organisé des vacances en famille
- La Principale du collège confirme que certains élèves pourraient bénéficier de bourses, mais la complexité administrative des dossiers rebutent les parents

La directrice du CCAS explique que pour mieux apprécier la situation financière des familles, il est intéressant de les classer suivant leur « reste à vivre ». Cela donne une image plus réaliste de leurs possibilités.

⇒ **Aider les familles sans ressources en trouvant une tarification adaptée**

⇒ **Proposer une aide administrative, du type « écrivain public » pour aider les familles les plus en difficulté, soit avec la langue, soit avec les contraintes administratives**

ACTIONS EN DIRECTION DES JEUNES

La Fête traditionnelle des Bouviers est un moment important dans la vie loriolaise. Beaucoup d'habitants s'y impliquent, en réalisant des chars à thème qui défilent à deux occasions au travers de la ville (en mars).

Pour 2015, l'Espace Jeunes a monté un projet pour réaliser un char avec environ 10 jeunes (pré-ado et ado). Cela a été un travail de conviction, les jeunes se sentant peu intégrés dans cette fête qu'ils ont l'habitude de fréquenter comme spectateurs.

Par ailleurs, une action est mise en place autour de la Fête de la Musique : en échange d'une implication dans la mise en place de la Fête, les jeunes pourront bénéficier de cours de musique. Cette action est accompagnée par l'école de musique Livron-Loriol.

D'autre part, il est évoqué la possibilité d'une action à développer pour favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale et associative, en échange de contrepartie (loisir, culture).

Romans a mis cela en place sous forme de « carte POP » :

Exemple : CARTE POP ROMANS

La Ville de Romans propose aux jeunes un Contrat d'action citoyenne.

Objectif ? Inciter les 11/25 ans à s'investir pour leur territoire. Un investissement qui leur permet, via l'adhésion à la carte « Pop », d'avoir accès à des avantages.

Il s'agit de leur proposer de prendre un engagement citoyen pour leur territoire qui peut revêtir de multiples formes : aide aux devoirs, animations pour les seniors, participation à des actions en faveur du développement durable, accueil des publics dans le cadre de la Saison des spectacles, encadrement de manifestations sportives... Soit plus de 1000 actions citoyennes recensées dans un catalogue réalisé par les services de la Ville.

Un travail effectué avec un partenariat très large : associations sportives, culturelles, d'éducation populaire, SDIS, prévention spécialisée...

En contrepartie de ces engagements, les jeunes pourront bénéficier, via la carte Pop, d'avantages : accès à tarifs préférentiels à des équipements culturels et sportifs, à des offres de loisirs... Des aides pourront, par exemple, leur être apportées pour le financement de leur permis de conduire en échange d'une formation aux risques addictifs. (*source : Mairie de Romans*)

⇒ **Soutenir et développer les actions menées en directions des jeunes afin de favoriser leur implication dans la vie locale**

PARENTALITE

Lors du diagnostic, la majorité des acteurs ont fait le constat de problématiques autour de la parentalité : jeunes parents ayant des difficultés à assumer leur rôle, adolescents manquant de cadre, etc. Les directrices d'écoles également font remonter l'importance des besoins. Les parents sont bien entourés par la PMI jusqu'à 3 ans, mais ensuite se sentent un peu démunis.

La principale du collège note également la difficile mobilisation des parents, par exemple sur les réunions de présentation du collège où seule ¼ des parents vient aux réunions.

E. Boyer explique dans ce contexte l'action mise en place par le service de Prévention Spécialisée : il s'agit de rencontres proposées aux parents entre 8h30 et 10h dans les locaux de l'école (Jules Ferry et Jean-Jacques Rousseau) avec une professionnelle.

L'action est en cours de développement, on a environ 6 parents participant à chaque séance. Les parents sont parfois en difficulté dès le plus jeune âge de leurs enfants. Elle remarque le manque de père lors de ces rencontres.

La professionnelle du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (**Rased**)⁴ vient systématiquement à ces rencontres

Deux axes d'amélioration et de questionnement : comment toucher les parents qui travaillent ? Comment faire avec la présence d'enfants petits dans des locaux peu adaptés, et qui peuvent compliquer la discussion ?

La CAF explique ses possibilités d'intervention sur cette thématique :

- Les lieux d'accueil parent/enfants peuvent être agréés par la CAF, ce qui permet des aides financières,

⁴ Les RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves. *Source : Education Nationale.*

- La CAF peut financer des actions mises en place sur la parentalité,
- La CAF peut subventionner des actions sur les aspects jeux et ludothèque

La Régie socioculturelle ne fait plus d'action impliquant les parents. Le mode de paiement par facturation a encore diminué les liens avec les familles.

Il y a quelques années, la Régie avait mis en place une action avec les familles pour réaliser un char pour la fête des Bouviers, dans le cadre des activités périscolaires. Mais cette action était trop lourde et coûteuse et elle a été abandonnée.

La CCVD a la compétence Petite Enfance. Dans ce cadre, des lieux d'accueil parents-enfants se développent : l'un existe à Allex, un autre va ouvrir à Livron le 29 mai 2015. Ce sont des structures agréées par la CAF dans lesquels les parents peuvent échanger entre eux et avec des professionnels de la petite enfance. Le principe est que les enfants soient présents également. C'est un accueil anonyme et gratuit, qui n'a pas de visée thérapeutique, ouvert aux enfants de 0 à 6 ans accompagné d'un adulte, qu'ils fréquentent la structure ou pas. Des affiches ont été faites dans les écoles et des prospectus vont être distribués.

A Livron la structure s'appelle le « PASSage » au sein des locaux Relais Assistantes Maternelles. Les accueils ont lieu le mardi et le vendredi matin, donc en priorité pour les parents qui ne travaillent pas.

La CCVD a par ailleurs étudié les besoins en modes de garde sur des horaires atypiques, montrant un réel besoin sur les tranches horaires 6h-7h30 et 18h30-20h et le samedi matin.

La CAF explique qu'elle peut accompagner la Régie, si c'est la volonté des élus, vers un agrément centre social (qui conditionne ensuite des aides financières au fonctionnement). Cela demande de mettre en place un projet spécifique pour les familles, en vérifiant leurs attentes et leurs besoins. De plus la CAF peut mobiliser un financement spécifique pour le poste de référent famille.

Cela pourrait permettre de mettre en cohérence les actions concernant la mixité, la parentalité et la réussite éducative autour d'un centre social qui pourrait fédérer les projets, en faisant participer les habitants et en mobilisant des partenaires.

Le collège est interrogé sur ses actions en direction des parents. L'équipe est en train de travailler pour développer des actions en ce sens. Avant existait une « mallette des parents », qui permettaient aux parents, lors de rencontres, de débattre sur la manière de mieux aider leurs enfants dans leur scolarité, avec les devoirs par exemple, qui sont une nouveauté au collège par rapport à l'école élémentaire. Une piste de travail est à l'étude autour des outils informatiques : cela pourrait être une entrée pour aider les parents à mieux maîtriser les outils informatiques mis à leur disposition. L'EPI LILO pourrait s'impliquer dans ce projet.

Le CMS a développé également des actions sur la parentalité, mais le lieu est trop marqué « social ». De nombreuses interventions du CMS concernent les aides éducatives.

La Mission Locale rencontre également souvent de jeunes parents en difficulté.

Le CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes) réalise également des actions de d'accompagnement à la parentalité. Permanences en mairie de Livron, 4 fois par mois, thématiques : Accès au droit, Bureau d'Aide aux Victimes spécialisé sur les violences faites aux femmes, Ecrivain public.

- ⇒ **Conforter et développer l'action « Pause-Café » du service Prévention**
- ⇒ **Soutenir l'action mise en place par le collège en direction des parents**

- ⇒ **Trouver des possibilités d'actions en direction des familles au sein de la Régie Socio-culturelle afin de répondre à ce besoin de soutien à la parentalité**

OBJET	Relevé de décisions
DESTINATAIRES	Membres de l'Atelier
SUJET	CONTRAT DE VILLE Atelier prévention de la délinquance et tranquillité publique – le 2 février 2015

Présents :

Capitaine Vincent MOULIN	Gendarmerie compagnie de Valence
Major Eric GONCALVES	Gendarmerie de Loriol
Brigadier-Chef Principal Grégory MARTINEZ	Police Municipale
Karen BERTRAND	Mission Locale Livron-Loriol
Norzed REBAHI	Espace Jeunes Ville de Loriol
Anne MANTEL	Service Prévention Spécialisée
James GUERIN	Délégué Etat Préfecture de la Drôme
Claude AURIAS	Maire de Loriol sur Drôme
Catherine JACQUOT	Adjointe au Maire de Loriol - Urbanisme
Yvette DILLE	Adjointe au Maire de Loriol - Solidarité
Camille PEREZ	Service urbanisme Loriol
Isabelle JAUBERT	Conseillère Municipale déléguée à la Prévention
Arnaud LOCATELLI	Mairie de Loriol (suivi CISPD)
Maryse MAFFRE	Restos du Cœur
Philippe CARME	Protection Judiciaire de la Jeunesse 26/07

Points abordés

LES CHANTIERS

- Rappel par I. Jaubert des chantiers existants dans le cadre du CISPD : 2 chantiers à l'année d'une semaine encadrés par un éducateur de la prévention spécialisée et l'association AIRE + 1 chantier d'été d'une durée de 2 semaines financé par la CCVD. Objectif : permettre aux jeunes une première expérience d'emploi. 8 jeunes à chaque fois, avec une seule participation possible par jeune. Le recrutement se fait via un entretien, le repérage par les éducatrices de Prévention. Les jeunes ont entre 16 et 19 ans.
- Rappel par N. Rébahi des chantiers mis en place dans le cadre de l'ancien CUCS depuis 8 ans : il s'agit de chantiers éducatifs loisir pour les jeunes de moins de 16 ans, et de chantiers rémunérés pour les + de 16 ans. 4 chantiers étaient menés par an pour les plus de 16 ans, 2 en période scolaire et deux hors période scolaire. 5 à 6 jeunes sont concernés à chaque chantier. Les candidats sont connus de l'Espace jeunes, qui sélectionne les plus motivés. L'encadrement est assuré par 2 adultes : 1 agent des services techniques et 1 animateur de l'Espace Jeunes.
 - ⇒ Ces chantiers sont complémentaires. Ils sont à pérenniser et à renforcer, par exemple via l'appel à projet du FIPD. Une centralisation du suivi bénéficiaires seraient un plus, ainsi qu'un plus grand maillage des prescripteurs (institutions qui orientent les jeunes, mais aussi institutions qui commandent les chantiers).

Le Maire rappelle la mise en place d'un réseau de 28 caméras de vidéo protection à Loriol, la commune est dans l'attente des subventions de l'Etat.

LA MEDIATION

Les rassemblements de pied d'immeubles à la Maladière sont un problème pour les habitants, de nombreuses dégradations ont lieu. A un moment la gendarmerie proposait des rencontres de pied d'immeuble, ce qui permettait une médiation.

La Gendarmerie n'a pas les moyens d'assurer une présence continue, mais il faut que les habitants ou les témoins appellent le 17 de manière systématique dès que des problèmes sont constatés.

La Gendarmerie dispose d'une intervenante sociale qui peut intervenir en fonction des faits auprès des auteurs ou des victimes.

Un « référent sûreté » de la Gendarmerie est mis à disposition des partenaires, il peut donner des conseils concernant les projets de renouvellement urbain : organisation des voiries, réaménagement des espaces publics, etc.

De plus, la Gendarmerie dispose d'un référent scolaire qui fait des présentations dans les établissements scolaires, en particulier pendant la semaine du Vivre Ensemble au collège de Loriol, mais aussi en dehors de cette période.

Il existait un pédibus/vélibus accompagné par la Police Municipale.

L'Espace Jeunes a mis en place avec la Police Municipale un programme spécifique pour les plus jeunes (rappel à l'ordre, actions de réparation). Ce travail est à maintenir et à renforcer.

- ⇒ **Associer le référent sûreté au groupe de travail Seringa ainsi qu'à la réflexion pour le projet de mise en valeur du centre-ville.**
- ⇒ **Maintenir et renforcer les actions de médiation existant avec l'Espace Jeunes et la Police Municipale**
- ⇒ **Conforter et pérenniser les actions du service de Prévention Spécialisée.**

P. CARME, PJJ : pas de jeunes suivis cette année, 5 jeunes suivis l'an dernier, avec un travail mené sur des mesures de réparation. Les éducateurs de la PJJ mettent en place les obligations judiciaires en prenant en compte la situation globale de la famille. Ils peuvent être amenés à travailler avec les partenaires sur l'insertion sociale et professionnelle. Il remarque que les jeunes suivis sont peu souvent sans activités. Le personnel éducatif est prêt à participer à la mise en place de projets locaux dans le cadre du contrat de ville. Trois éducatrices sont présentes à Montélimar qui viennent jusqu'au secteur de Loriol.

- Exemple d'Aubenas : le « parcours dynamique jeunes qui associe Mission Locale, Prévention spécialisée, PJJ et CREPS et concerne 8 jeunes pour une insertion par le sport. Les jeunes en grandes difficultés sont repérés par les partenaires et sont suivis pendant 3 à 4 mois sur des ateliers hebdomadaires et des stages de quelques jours)

- Autre exemple : partenariat avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade pour la découverte des travaux difficiles et du métier de cordiste. Cela concerne 20 jeunes par groupe de 4 sur 4 sessions.
 - Mission Locale : Dispositif expérimental prévu pour 2016 : « Garantie Jeune » basé sur un contrat de confiance entre la Mission Locale et les jeunes les plus en difficultés et les plus éloignés de l'insertion, repérés par la PJJ et la Prévention Spécialisée. Moyennant une rémunération, le jeune s'engage à suivre une formation par immersion totale dans le monde professionnel.
 - J. GUERIN : Valence a mis en place 3 à 4 fois par an une réunion « tranquillité publique » qui permet un échange d'information sur les familles et les problèmes rencontrés.
- ⇒ **Il est proposé que la réunion sécurité qui a lieu en Mairie chaque mois entre les forces de l'ordre et la Mairie puisse, une fois par trimestre par exemple, être élargi aux parties prenantes, par exemple les bailleurs, mais aussi à voir avec d'autres acteurs, afin d'être plus efficace dans le traitement de problématiques.**

LOGEMENT INDIGNE

Y. DILLE fait état de la présence de propriétaire indécents sur la commune, et des infractions au Règlement Sanitaire Départemental. Les dossiers doivent être vus directement avec le Parquet.

LES AUTRES TRANCHES D'AGES

Il existe peu de dispositifs pour les personnes plus âgées en difficultés ou avec des problématiques de délinquance.

REMAID, association d'aide aux victimes, n'a pas de permanence à Loriol

Concernant l'alcool ou les problématiques intrafamiliales, l'intervenante sociale de la Gendarmerie peut être sollicitée.

Nous restons démunis pour les problèmes de non recours (aux soins, aux aides) pour les personnes plus âgées.

OBJET	Relevé de décisions
DESTINATAIRES	Membres de l'Atelier
SUJET	CONTRAT DE VILLE Atelier renouvellement urbain le 5 février 2015

Présents :

James GUERIN	Délégué Etat Préfecture de la Drôme
Agnès LEFGOUN	Mission Locale Livron-Loriol
Isabelle VINCENT	CCVD Urbanisme et Habitat
Monsieur ROINAT	Entraide Protestante
Samuel COPPEL	Drôme Aménagement Habitat
Jean-Michel COMBES	Drôme Aménagement Habitat
Elodie BOYER	Service Prévention Spécialisée
Anne MANTEL	Service Prévention Spécialisée
Yvette DILLE	Adjointe au Maire de Loriol - Solidarité
Catherine JACQUOT	Adjointe au Maire de Loriol - Urbanisme
Camille PEREZ	Service urbanisme Loriol

Excusés : Pluralis, DDT26, Conseil général, Conseil régional, Caisse des Dépôts

Points abordés

MISE EN VALEUR DU CENTRE-VILLE

C. Jacquot explique l'importance pour l'équipe municipale de réussir la valorisation et le renouvellement du centre ancien qui se dégrade de plus en plus. Ce travail doit s'appuyer sur une stratégie de mise en valeur comportant trois volets :

- 1/ la dynamisation du commerce
- 2/ l'aménagement des espaces publics stratégiques
- 3/ la valorisation de l'habitat, en éradiquant l'habitat indigne et en accompagnant des opérations privées de valorisation du patrimoine

Elodie BOYER confirme le problème très important que constitue l'habitat indigne en centre-ville : les jeunes, souvent avec peu de moyen, se retrouvent logés, avec parfois des logiques de chantage contre paiement, dans des logements peu confortables, chers d'usage en raison d'une mauvaise isolation. Ils démarrent ainsi leur itinéraire d'autonomie par un échec.

Samuel Coppel explique qu'il travaille avec la commune de Saint Vallier qui est soumise aux mêmes problématiques. Il convient de développer une stratégie à long terme, en repérant les îlots et les espaces publics stratégiques et en développant sur ces secteurs les outils adaptés, du type ORI/DUP Travaux avec un portage communal. DAH peut soutenir et accompagner ce type de démarche. Il ne s'agit pas de créer 100 % de logement social, mais de porter l'opération, éventuellement avec du logement privé (il faut au moins 20 % de logements locatifs sociaux pour que la CDC accompagne), et ensuite DAH Aménagement remet les logements sur le marché. Cela peut passer par une concession d'aménagement.

Le patrimoine de Lorient est un atout, une image de marque, un potentiel.

⇒ **Mettre en place une stratégie de valorisation du centre-ville sur trois enjeux :**

- **Le commerce**
- **Les espaces publics**
- **L'habitat**

Il pourrait être intéressant également de permettre aux habitants d'améliorer eux-mêmes leur logement. L'Entraide Protestante est souvent sollicitée, dans le centre-ville et à la Maladière, pour aider des personnes à aménager leur logement.

M. Guerin explique qu'il peut également être mis en place un dispositif d'auto réhabilitation des logements (par exemple avec l'association « les compagnons bâtisseurs »). En effet, on a beaucoup dans le centre ancien de propriétaires occupants vieillissants qui pourraient être intéressés par ce dispositif.

ESPACES PUBLICS

Les élus souhaitent développer avec les habitants un projet pour le Parc Gaillard : il s'agit du parc situé au nord du centre-ville, autour de la Maison pour Tous (cinéma, bibliothèque). Ce parc est aujourd'hui peu aménagé, et le centre-ville ne dispose pas d'un espace avec des jeux pour enfants, un espace pour se retrouver et se rencontrer.

⇒ **Développer un projet participatif autour de l'aménagement du Parc Gaillard dans un premier temps, de la place de l'Eglise ensuite afin de mobiliser les habitants du centre sur la valorisation de leur cadre de vie**

LE PROJET SERINGA

La commune et DAH ont développé un projet de long terme, le projet Seringa. Ce sont au total 7.4 millions d'euros investis sur ce secteur, 4 millions par la commune pour aménager un EcoQuartier ambitieux et requalifier les espaces publics de la Maladière, et 3.4 millions par DAH afin de proposer la démolition des bâtiments les moins intéressants, la résidentialisation et réhabilitation des bâtiments restants.

Ce projet urbain s'accompagne d'actions en direction des habitants :

- Valorisation des associations de jardiniers existantes, à la fois à la Maladière et sur l'EcoQuartier, en aménageant leurs espaces collectifs en lien avec le projet de renouvellement urbain, en les accompagnant vers une refonte de leur organisation, en les aidant à mettre en place des actions ouvertes sur le quartier et les partenaires,
- Amélioration de la Gestion Urbaine de Proximité, avec la mise en place par DAH d'un plan de gestion de site afin d'améliorer la réactivité des équipes face aux dégradations encore nombreuses sur le quartier, mais aussi un partenariat avec la CCVD pour travailler sur la gestion des déchets, et avec la Police Municipale et la Gendarmerie.

- Mise en place d'une animation spécifique « EcoQuartier » pour développer et animer les outils de gestion et d'évaluation des performances de l'EcoQuartier en matière de développement durable (déchets, déplacements, consommation énergétique, mixité...)

- ⇒ **Conforter l'accompagnement du projet de renouvellement urbain en aidant la dynamique associative autour des jardins, en développant les outils d'évaluation de l'EcoQuartier et en construisant les outils de participations des habitants nécessaires à la réussite de l'opération**

OBJET	Relevé de décisions
DESTINATAIRES	Membres de l'Atelier
SUJET	CONTRAT DE VILLE Atelier développement économique et emploi le 4 février 2015

Présents :

Francis FAYARD	CCVD VP Développement économique
Didier LOPEZ	CCVD Développement économique
Anne MANTEL	Service Prévention Spécialisée
Indrani SANCHEZ	Mission Locale Livron-Loriol
Yvette DILLE	Adjointe au Maire de Loriol - Solidarité
Marie PASCALI	DIRRECT animatrice territoriale Val de Drôme
James GUERIN	Délégué Etat Préfecture de la Drôme
Camille PEREZ	Service urbanisme Loriol
Marie-Pierre MICHEL	Conseillère Municipale CCAS/Mission Locale
Catherine JACQUOT	Adjointe au Maire de Loriol - Urbanisme

Points abordés

INITIATIVE VALLEE DE DROME DIOIS

Il s'agit d'une association implantée localement qui accompagne les personnes ayant des projets de création et reprise d'entreprise. Le premier accueil des créateurs se fait à la CCVD, puis IVDD aide le porteur à monter son projet. Ce dispositif est peu implanté à Loriol, alors que son taux de pénétration est important sur le haut de la vallée de la Drôme et que l'offre qu'il propose correspond aux besoins repérés des publics des quartiers prioritaires.

⇒ **Rencontre à prévoir avec cette association pour faire le point sur ses actions sur les publics prioritaires de Loriol**

COMMERCE DE PROXIMITE

La commune et la CCVD ont élaboré un Document d'Aménagement Commercial avec un zoom sur le centre-ville de Loriol, aujourd'hui classé en géographie prioritaire. Ce document décline une stratégie de développement pour ce centre-ville, en définissant les zones stratégiques, les types d'enseignes existantes et celles à favoriser.

Le maintien et le développement de la vitalité du centre-ville est une priorité pour l'équipe municipale. La commune s'est portée acquéreur par préemption en 2014 de l'ancienne épicerie Casino du centre-ville, située sur un carrefour stratégique commercialement. D'autre part, la commune soutient l'association des commerçants (UCIA), longtemps en sommeil, et qui s'est reconstituée récemment.

La Caisse des Dépôts peut intervenir dans les quartiers prioritaires soit par des études flash afin de vérifier la faisabilité commerciale d'un projet, soit en tant que prêteur. L'EPARECA pourrait également être saisi : quels seraient les commerces à acheter ? Quels sont les locaux à trouver en fonction des besoins ? Quels locaux seraient à déplacer ou à regrouper pour créer une offre en adéquation avec les besoins ?

- ⇒ **Mettre en œuvre, dans le cadre de la stratégie de mise en valeur du centre-ville, une action spécifique en direction des commerces du centre-ville**

LA MOBILITE

Les acteurs présents soulignent qu'une des difficultés majeures du territoire en matière d'emploi provient du manque de mobilité et/ou de l'absence de structures accompagnantes à Loriol. En effet, Pôle Emploi est situé à Crest et les transports en commun sont très mal développés entre Loriol et Crest.

Il existe une seule possibilité de location de véhicule : au CCAS de Loriol via Mobilité-26-07 avec 5 mobylettes et une voiture proposées en prêt. Ce service est très utilisé. Il coûte 2€ par jour. La Mission Locale oriente également ses bénéficiaires vers ce service.

Madame Jacquot pose la question de la tenue de permanences du service public de l'emploi à Loriol : ne serait-il pas plus simple plutôt que de demander la mise en place de transports en commun, d'assurer une permanence à Loriol, pôle d'habitants principal avec Livron de la communauté de commune du Val de Drôme ?

Aujourd'hui il existe une permanence de la Mission Locale à Loriol, pourrait-on envisager une permanence en même temps des conseiller de Pôle Emploi ?

Par ailleurs, la question de la mobilité se pose aussi pour l'employabilité des jeunes : il y a des offres d'emploi à Crest auxquelles les loriolais n'ayant pas de véhicule ne peuvent postuler.

- ⇒ **Prendre en compte les difficultés de mobilité des habitants des quartiers prioritaires de Loriol, à la fois pour leur démarche de recherche d'emploi, mais aussi pour les aider à améliorer leur employabilité (aide au permis de conduire par exemple)**

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI

Didier LOPEZ souligne que le territoire manque de structure pour assurer un accompagnement des plus de 26 ans, c'est-à-dire en dehors de la Mission Locale. Le Pôle Emploi fait un rapprochement Offre Demande, dans une logique de gestion de masse, sans vraiment de moyen pour un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi. Ce pourrait être le travail d'une cellule emploi de proximité qui pourrait entrer dans le cadre d'un contrat de ville.

Madame PASCALI (DIRRECT) nuance ces propos : Pôle Emploi propose des accompagnements, assurés par des prestataires spécialisés, avec des ateliers, et ses moyens vont être renforcés en ce domaine.

- ⇒ **Améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi de plus de 26 ans, présentant des problématiques d'intégration (diplômés, qualifiés) et pas d'insertion (pris en charge par la Mission Locale)**

LES FREINS A L'EMPLOI

D. Lopez explique qu'une étude a été menée auprès des salariés de la CCVD sur les besoins en mode de garde sur des horaires atypiques. Elle pourrait être actualisée. Ex de Romans qui a mis en place une mini-crèche en lien avec des assistantes maternelles pour assurer un accueil dès 5h du matin.

Problème d'écart entre le marché de l'emploi local/les compétences des demandeurs

La Mission Locale met en place avec une société de plasturgie loriolaise (CJPlast) un programme avec 14 jeunes pour leur permettre de se former en vue d'intégrer la filière.

Par ailleurs, le classement en géographie prioritaire va permettre de bénéficier d'une « enveloppe » d'emploi d'avenir avec un % minimum obligatoire de jeunes en provenance des quartiers prioritaires Cœur de Lorient (environ 20 % à prévoir, les quotas globaux ne sont pas encore connus).

La proximité de la Mission Locale des secteurs de la Maladière et du centre-ville est un plus pour faciliter le recours des jeunes. Souvent, il est nécessaire de faire un accompagnement poussé et fin pour accompagner les jeunes dans leur recherche.

- ⇒ **Poursuivre et développer les actions à partir des entreprises locales qui recrutent pour former des demandeurs à leurs besoins.**

Problème de mise en relation l'offre et la demande

M. Fayard explique qu'il existe des offres d'emploi, mais qu'elles sont mal connues et mal diffusées, les canaux « officiels » étant inopérants, les chefs d'entreprises en empruntent d'autres. La Mairie de Livron par exemple a un moment relayé les offres de Rhône Alpes Intérim afin de faciliter cette mise en relation. La ville de La Voultz par exemple est en train de créer une cellule d'emploi et de proximité pour répondre à cet enjeu.

Madame Sanchez précise qu'il s'agit d'une entreprise privée d'intérim et non pas d'une structure du service public de l'emploi. Dans la vallée intervient AIRE, avec une association intermédiaire.

M. Guérin mentionne l'association « les Portes de l'Emploi » à Portes-Lès-Valence qui fait le lien avec les entreprises.

La SCOP « Solstice » à Crest héberge à ce titre Mme Bernard qui propose du coaching pour les personnes qui souhaitent développer leur propre activité et un accompagnement vers le retour à l'emploi.

- ⇒ **Améliorer la connaissance de l'offre et proposer aux entrepreneurs un relais pour les aider dans leurs recherches de compétences**

Il existe une permanence du CIDFF (centre d'information sur l'accès au droit des femmes et des familles) tous les jeudis après-midi au centre-social. Cet accueil est toujours complet. Il pourrait être intéressant de le développer, et éventuellement de s'appuyer sur ce partenaire pour développer des actions de soutien à la parentalité.

CLAUDE D'INSERTION

La commune de Lorient est engagée dans un projet avec DAH de rénovation urbaine pour le quartier Seringa qui comprend un programme de 1.3 millions d'€ de réfection d'espace public et 3.4 millions d'€ pour la réhabilitation des immeubles sur une période de 6 ans. Il pourrait être intéressant de travailler avec les partenaires du service public de l'emploi pour mettre en place des clauses d'insertion qui favorisent l'embauche sur ces chantiers de la population du Cœur de Lorient.

- ⇒ **Etudier avec les partenaires la possibilité de mise en œuvre des clauses d'insertion dans le cadre de la rénovation urbaine ou dans d'autres chantiers.**

